COLLECTION "GUERRE ET DOCTRINE"
N° 15

CHAN. B. GAUDEAU
DIRECTEUR DE LA « FOI CATHOLIQUE »

RÉSUMÉ de la QUESTION DU Drapeau du Sacré Cœur

Question doctrinale - Question historique.
Question pratique.

Extrait de la Revue la « FOI CATHOLIQUE »

PARIS
BUREAUX DE LA « FOI CATHOLIQUE »
25, RUE VANEAU, 25
1919

Tous droits de traduction et de reproduction reservés

Storage
621

COLLECTION « GUERRE ET DOCTRINE »

N° 15. — Chan. B. GAUDEAU. — **Résumé de toute la question du Drapeau national du Sacré Cœur : question doctrinale, question historique, question pratique.** (Lettre d'approbation de S. E. le card. Andrieu). Prix : **3 fr. 50.**

N° 16. — Mgr JOUIN. — **La guerre maçonnique. I.** La vraie définition de la Franc-Maçonnerie d'après ses principes, ses aveux et ses actes. (Lettre de S. E. le cardinal Gasparri). Prix : **3 fr. 75.**

N° 17. — Chan. GAUDEAU (pour un groupe de catholiques français). — **Programme d'action catholique anti-laïciste, contre l'ignorance religieuse et l'athéisme de l'Etat et de l'école.** Prix : **2 fr. 75.**

N° 18. — Chan. B. GAUDEAU. — **Le F∴ Wilson : son œuvre maçonnique dans la guerre et dans la paix. Documents.** Prix : **1 fr. 10.**

N° 19. — Chan. B. GAUDEAU. — **Sacré Cœur et France. Les faits de Bombon.** (Lettre d'approbation de S. E. le cardinal Andrieu). Prix : **1 fr. 50.**

LA FOI CATHOLIQUE

Revue critique, anti-kantiste, des questions qui touchent à la notion de la foi. — Fondée en janvier 1908 pour combattre l'invasion de la pensée allemande. — Paraît tous les mois. — Organe de l'Union « pro Fide et Doctrina ».

Publication unique par la netteté de son programme, sa haine des atténuations doctrinales et les témoignages hors de pair reçus du Saint-Siège et de l'Episcopat.

Lutte sans compromission contre la source des erreurs modernes : la philosophie du germanisme et de la Révolution, et ses conséquences actuelles : laïcisme maçonnique, socialisme, modernisme, libéralisme qui aveugle et paralyse les catholiques.

Fondateur-Directeur : Chanoine B. GAUDEAU.

ABONNEMENTS :

Un an : France, 12 fr. — Etranger (U. P.), 15 fr.

Les abonnements sont d'un an et partent de janvier.

Les numéros ne se vendent pas d'ordinaire séparément.

25, rue Vaneau, Paris-7e.

L'Aquitaine, Semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux, publie en tête de son numéro du 2 mai 1919 le document que voici :

Lettre de S.E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux à M le Chanoine Gaudeau, Directeur de la « Foi Catholique », au sujet de trois articles publiés dans cette Revue et intitulés : « Gens d'Armes et Providence, Les Faits de Bombon, Résumé de toute la question du Drapeau du Sacré Cœur ».

Bordeaux, le 1er Mai 1919.

Au Cœur de Jésus par le Cœur de Marie.

Monsieur le Chanoine,

Votre livraison d'Avril débute par un éloge fort juste. Bayard n'a pas oublié que noblesse oblige et il a mis en belle lumière la part des gens d'armes et la part de la Providence, la part des armées et la part du Dieu des armées dans notre magnifique victoire.

Le plaisir que j'ai goûté en parcourant ce travail n'a pas diminué, au contraire il a augmenté quand j'ai lu ce que vous venez d'écrire sur les faits de Bombon. Votre éminent collaborateur, Mgr Jouin, avait eu l'obligeance de me communiquer le mémoire et comme j'ai été heureux d'en retrouver toute la partie essentielle dans votre

article ! Les faits qu'il relate défient toute critique sérieuse, et on ne peut les mettre en doute, puisqu'ils reposent sur deux paroles d'honneur incontestables : une parole de prêtre et une parole de soldat.

La consécration des armées françaises et des armées alliées au Sacré Cœur de Jésus par le généralissime a eu lieu au mois de Juillet 1918 et vous en définissez le caractère avec une précision qui écarte tous les subterfuges derrière lesquels la prudence des uns et le scepticisme des autres pourraient encore s'abriter.

La consécration a eu lieu et vite le rêve que notre patriotisme caressait depuis quatre ans s'est réalisé. Que faut-il en conclure ? Ce que Jeanne d'Arc en aurait conclu, ce que vous en concluez vous-même, et ce que l'histoire impartiale en concluera lorsque notre atmosphère politique sera moins saturée de naturalisme. Un chef militaire, d'un génie égal à sa foi, avait organisé la bataille, et le Sacré Cœur, devenu son allié à la suite d'une prière fervente, l'a aidé merveilleusement à remporter la victoire.

Est-il étonnant que d'un bout à l'autre du pays on se préoccupe de mettre l'image de cet incomparable Allié sur le drapeau national ? On veut que la France réponde par un acte d'amour aux témoignages d'amour qu'il lui a donnés aux deux batailles de la Marne. Puisse le divin Cœur, dont la tendresse ne recule pas devant le miracle,

quand il s'agit de la France, répondre à notre réponse par un autre baiser d'amour qui sera la paix glorieuse demandée par le généralissime, en même temps que la victoire prompte et décisive, la paix glorieuse que notre patrie ne peut pas attendre du laïcisme maçonnique puisqu'il conduit au bolchevisme, mais d'un retour sincère aux principes catholiques puisqu'ils lui ont valu quatorze siècles de puissance, de grandeur et de sécurité.

Je tiens à vous féliciter encore de votre résumé de la question du drapeau du Sacré Cœur. Cette question d'un si haut intérêt religieux et patriotique, vous la traitez avec la maîtrise qui vous distingue et, après vous avoir lu, on n'oserait guère soutenir que c'est contraire à la doctrine de l'Eglise. L'Eglise n'a-t-elle pas permis à toutes les époques d'arborer des emblêmes religieux sur des insignes nationaux ? Elle l'a permis notamment à ce roi de Portugal qui, la veille d'une bataille célèbre, sur l'ordre de Jésus-Christ, fit peindre et graver sur ses étendards les Cinq Plaies et plaça au milieu d'elles l'image du Cœur transpercé par la lance.

Le drapeau du Sacré Cœur se justifie et s'explique même aux yeux de la simple raison. N'est-il pas de principe que les symboles suivent la condition des réalités qu'ils représentent ? Or, les réalités qui nous occupent, le Sacré Cœur de Jésus et la Patrie, quelle qu'elle soit, ne peuvent pas

être séparés. Il existe entre eux une alliance et la Patrie en observe les clauses quand elle s'organise selon le plan du Verbe incarné à qui Dieu le Père a constitué toutes les nations en héritage et qui possède sur elles des droits souverains et imprescriptibles. Combattre cette doctrine serait défendre le laïcisme, la grande erreur du jour, le grand crime des peuples modernes, le laïcisme que la Franc-Maçonnerie cherche à implanter partout et qui pousse les hommes à se séparer de Dieu pour devenir à eux-mêmes leur dieu et vivre, au moyen de cette apothéose d'origine luthérienne et kantienne, dans une indépendance absolue de toute autorité religieuse et sociale. « Ni Dieu ni maître ».

Mais, la loi d'union, la loi d'amour, qui domine les réalités, c'est-à-dire le Sacré Cœur et la Patrie, régit également les symboles, c'est-à-dire l'image et le drapeau qui les expriment ; et au libéralisme, complice trop fidèle de l'athéisme, qui, par un respect mal entendu de la liberté de conscience, demande qu'on les sépare, il n'est pas sans à propos de rappeler la maxime de l'Evangile applicable même à l'alliance des peuples avec Dieu et aux emblêmes qui la symbolisent : « *Quod Deus conjunxit homo non separet.* L'homme n'a pas le droit de séparer ce que Dieu a uni ».

Je m'excuse d'une si longue lettre. Il m'a paru nécessaire de l'écrire. On disait assez haut, dans certains milieux, que notre victoire était une vic-

toire purement laïque, et je tremblais, car Dieu est jaloux de sa gloire et il sait la défendre. Vous avez démontré, d'après certaines confidences dignes de foi, que notre victoire est une victoire nettement catholique et j'espère, car le Christ de Tolbiac aime toujours les Francs et il le leur prouvera encore, s'ils n'oublient pas de célébrer ses miséricordes.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, avec mes remerciements pour le nouveau service que vous venez de rendre à la cause du Sacré Cœur et à la cause de la France, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† Paulin, Cardinal Andrieu,
Archevêque de Bordeaux.

Il serait peu séant d'insister sur l'importance doctrinale de ce magnifique témoignage, dont la portée dépasse de beaucoup notre humble personne et notre œuvre, et dont les affirmations si nettes, si lumineuses, si définitives contre « le laïcisme maçonnique » et contre « le libéralisme, complice trop fidèle de l'athéisme », réjouiront sans réserve les amis de la vérité, du Sacré Cœur et de la France. Nous en exprimons au vénéré Archevêque de Bordeaux nos plus ferventes et humbles actions de grâces.

Cette lettre a été reproduite par de nombreux journaux. La *Documentation catholique* l'a publiée avec d'importants extraits de nos articles en groupant ces documents sous ce titre : *Sacré Cœur et Patrie. Deux émouvantes controverses qui semblent arriver à leur conclusion*, et en soulignant la « très formelle approbation des thèses de la *Foi catholique* par S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux ».

Résumé de toute la question du Drapeau du Sacré Cœur

Cette question, très claire en elle-même, et que l'on a vainement essayé d'obscurcir par des équivoques, peut être envisagée sous trois aspects : question doctrinale, question historique, question pratique.

Ces trois aspects ont été abordés, sinon approfondis dans tous leurs détails, au cours de nos études depuis un an. Je me contenterai d'en résumer ici brièvement les principales conclusions, serait-ce sous une forme sèche et didactique, en dehors de tout esprit, non seulement de parti (ce qui n'a jamais été notre fait), mais de polémique proprement dite, et en cherchant uniquement la vérité, la clarté et la paix. J'ajouterai seulement sur tel ou tel point, quand il y aura lieu, quelques documents ou éclaircissements nouveaux.

On peut considérer le drapeau du Sacré Cœur, soit en lui-même et pour tous les peuples, abstraction faite du Message de 1689, soit en fonction de ce Message et par conséquent spécialement pour la France : il n'est pas inutile de distinguer nettement les deux points de vue, dont le premier est surtout doctrinal, le second plutôt historique.

I. — Question doctrinale. — Le drapeau du Sacré Cœur en lui-même et pour tous les peuples, abstraction faite du Message de 1689.

L'apposition de l'image du Sacré Cœur de Jésus sur des drapeaux ou étendards est-elle pleinement conforme à la doctrine de l'Eglise ?

Cette question elle-même se subdivise, en descendant du général au particulier.

Première question. — L'apposition d'une image sainte sur des objets ou des emblêmes de la vie civile, publique, nationale, est-elle conforme à la doctrine de l'Église ?

Pour en douter, il faudrait contredire ouvertement toute l'histoire des nations chrétiennes et toute la liturgie catholique. Depuis les origines de l'Eglise, les objets servant à la vie des fidèles, vie familiale, vie corporative et professionnelle, vie civile, politique et nationale, ont été bénits, consacrés par des prières, marqués du signe de la Croix, ornés d'images religieuses. Couronnes, sceptres et armes des princes, insignes des magistrats, bannières des corps de métier, objets domestiques eux-mêmes, le Rituel catholique a des formules de bénédiction pour les plus humbles créatures à l'usage de l'homme, bêtes des champs et des étables, choses inanimées.

En particulier, les emblêmes et insignes militaires et nationaux ont, de tout temps, été bénits et décorés religieusement : armes, régiments, navires de guerre, étendards et armoiries des princes; fanions des généraux, oriflammes, bannières et drapeaux des armées et des peuples chrétiens.

Presque innombrables, sont, parmi les nations chrétiennes, les drapeaux, même actuels, qui portent la croix ou d'autres emblêmes consacrés. Dans l'histoire, il suffit de rappeler le *Labarum* de Constantin et la bannière de Jeanne d'Arc. Inutile d'insister.

Du même coup, apparaissent comme des erreurs formelles tous les arguments articulés par quelques-uns (1) contre notre Drapeau du Sacré Cœur, et que l'on prétendait basés sur des raisons théologiques et doctrinales (ex. : le drapeau étant un emblême de guerre, ne saurait porter l'image du Sacré Cœur, emblême de charité, etc.).

Mais allons au fond des choses. — D'où vient cette pratique et cette doctrine de l'Eglise ? De ce fait fondamental, que le patriotisme légitime et normal est une vertu commandée par Dieu et qui fait partie de la loi divine éternelle.

En raison de l'essence des choses et du droit naturel, l'amour de l'homme pour sa Patrie (qui est la forme indispensable et concrète de la société civile, absolument nécessaire à l'homme, comme la famille et après elle) est voulu par le Créateur,

(1) Tels MM. Delmont et A. Michel.

et, sous la Loi révélée, cet amour est compris, dit saint Thomas, dans le quatrième précepte du décalogue (1).

Le drapeau, qui est le symbole vivant et permanent de la Patrie, est donc, comme la Patrie elle-même, l'objet d'un amour d'essence morale, commandé et réglé par la loi morale et par conséquent cet amour est, en soi et objectivement (en dépit des ignorances, des illogismes et des contradictions individuelles), d'essence religieuse, parce que la loi morale n'est ni concevable ni praticable sans Dieu.

La « religion du drapeau » ne peut donc être réelle et logique que si elle s'appuie sur la religion tout court. Surélevé par l'Evangile, le patriotisme, dans une nation comme la France, est devenu une vertu surnaturelle : voyez Jeanne d'Arc. Le « culte du drapeau », bien loin de remplacer le culte de Dieu, s'y subordonne et en fait partie : c'est, à la lettre, et en un sens pleinement chrétien, un culte religieux (2).

Le fond de tout, c'est donc que le lien social, le lien patrial, étant d'essence morale, est d'essence

---

(1) 1a-2ae, CXXII, 5, c.

(2) En 1911, rue de Rivoli, une femme du peuple regardait défiler un régiment. Quand passa le drapeau, pendant que tous les hommes autour d'elle se découvraient, elle fit instinctivement, lentement, le signe de la Croix. J'ai commenté ce geste dans l'*Univers*, 11 juin 1911 : *Le drapeau et le signe de la Croix*, en esquissant la théologie du drapeau.

religieuse. Il est impossible de séparer adéquatement la société civile, la Patrie et par conséquent le drapeau, de toute donnée morale et religieuse : ce serait la laïcité, c'est-à-dire l'athéisme public et social, né philosophiquement de la Réforme.

Voilà pourquoi l'Eglise bénit les drapeaux et les orne d'images saintes.

Chose frappante ! J'ai trouvé sur les lèvres d'un prêtre, avec qui je discutais courtoisement sur ces questions, une argumentation étrange, aboutissant à des conclusions opposées par ailleurs à toute sa doctrine, mais amenées fatalement par la logique de son point de départ, et par l'équivoque de cette expression : « La France tout court ». Je reproduis exactement sa pensée qui d'ailleurs ne venait pas de lui seul :

« Le drapeau, disait-il, est de soi un symbole purement *civil* et *politique*, et, si nous prenons le drapeau pour ce qu'il est véritablement, aussi bien dans sa réalité propre que dans l'idée et opinion de tout le monde, le drapeau tricolore est effectivement le drapeau de la France tout court. Sous ce drapeau, il n'y a que des Français confondant leurs sentiments dans le commun amour de la patrie commune... Mais si maintenant il vous plaît de faire sortir le drapeau de sa sphère propre pour y ajouter une détermination *morale* ou *religieuse*, alors je ne sais plus ce que veut dire le drapeau de la France *tout court* ».

Donc, en vertu de ce raisonnement, le drapeau,

« dans sa sphère propre, de soi, aussi bien dans sa réalité propre que dans l'idée et opinion de tout le monde », est et doit rester en dehors de toute « détermination morale et religieuse ».

Il s'ensuit évidemment que la Patrie, la société civile et politique, dont le drapeau est le symbole (symbole « purement civil et politique », dit-on) est, elle aussi, et doit rester en dehors de toute détermination morale ou religieuse, de toute donnée morale ou religieuse quelconque. Autrement dit, la société civile et politique est d'essence purement amorale et areligieuse. C'est la séparation adéquate, avec cloison étanche, du civil et du politique d'avec le moral et le religieux. C'est la négation formelle du droit naturel à base religieuse, de toute la doctrine catholique et de toute saine philosophie. C'est la formule la plus explicite du laïcisme maçonnique, basé logiquement sur la philosophie allemande, sur l'agnosticisme athée issu de Luther par Kant.

Mon interlocuteur eut horreur de ces conséquences, lorsque je les lui montrai.

La « France tout court » : équivoque à dissiper.

Une prétendue France qui serait à la fois, *doctrinalement et au même titre*, la France de Dieu et celle de l'athéisme, la France de l'Eglise et celle de la franc-maçonnerie, la France de la conservation sociale et patriotique et celle du socialisme, de l'antipatriotisme et de l'anarchie (ce qui est tout un), la France de la tradition catholique et celle de

la Révolution, la France de droite raison et la France déformée par le germanisme, une prétendue France composée de ces deux éléments contradictoires, et qu'on appelerait par abus la France tout court, ce n'est pas seulement une abstraction inexistante, c'est une absurdité impensable, et qui ne peut entrer que dans une cervelle boche, où cohabitent le moi et le non-moi de Hegel.

Dans un monstre ainsi composé, il y a un élément qui travaille à la conservation et au salut de la France, un élément qui est vraiment la France : c'est l'élément de droit naturel, c'est pratiquement la tradition catholique, le seul élément de conservation sociale et patriotique, parce qu'il est le seul qui, en maintenant Dieu dans les âmes et dans la vie publique, y maintienne l'unique base de toute morale.

Et il y a un élément qui travaille à la destruction de la France, un élément qui est l'anti-France : c'est l'athéisme, c'est le laïcisme révolutionnaire et maçonnique, né de la Réforme.

Par conséquent le drapeau, qui n'est pas seulement le symbole permanent de la France du passé, du présent et de l'avenir, mais qui est surtout le symbole de la défense, de la conservation, de la pérennité de la France, le drapeau n'appartient en réalité qu'à ceux qui admettent ces principes : il n'appartient ni aux antipatriotes, ni, logiquement, à ceux qui professent des doctrines dont le terme nécessaire est l'antipatriotisme. Le drapeau n'appartient donc pas au laïcisme révolutionnaire et

maçonnique, et quand, par une aventure atroce, c'est le laïcisme qui semble le tenir et le porter officiellement, c'est un mensonge, et c'est qu'il l'a volé.

Le principe d'affirmation morale et religieuse et le principe de négation révolutionnaire et athée ne peuvent pas coexister dans les plis du même drapeau. Le laïcisme révolutionnaire et maçonnique est la négation même de la Patrie et par conséquent du drapeau. Son emblême, c'est la loque rouge ou noire du bolchevisme : on le voit bien aujourd'hui.

Il n'est point vrai qu'il y ait un « commun amour de la Patrie commune » qui logiquement s'accorderait avec le principe révolutionnaire et athée ; cela est impossible et impensable, parce que le commun amour *honnête*, la loi morale et par connécessairement l'unique principe essentiel d'un commun amour honnête, la loi morale et par conséquent Dieu. Les partisans du principe révolutionnaire et athée ne peuvent aimer la Patrie et le drapeau qu'en contradiction (inconsciente parfois, mais réelle) avec leur principe. La France de l'affirmation morale et religieuse est la seule France réelle, la France tout court ; la France révolutionnaire, la France athée, la France laïque est l'anti-Patrie, l'anti-France.

Ce raisonnement, dans lequel j'ai pris la France comme exemple, s'applique en réalité à toutes les patries légitimement constituées.

Voilà donc, encore une fois, pourquoi l'Eglise bénit les drapeaux et les orne d'images saintes. Elle ne croit pas « faire sortir le drapeau de sa sphère propre en y ajoutant une détermination morale et religieuse ».

Le drapeau tricolore français a-t-il en lui-même une signification doctrinale qui répugnerait à l'apposition d'une image sainte ?

La vérité que je viens de rappeler éclate à l'heure actuelle, dans les faits eux-mêmes, à tous les yeux.

Singulier paradoxe ! C'est, semble-t-il, par une horreur, en soi fort légitime, pour les principes révolutionnaires, que tel ou tel contradicteur (d'ailleurs isolé en ce point) du Drapeau du Sacré Cœur, répugnerait à honorer de ce signe nos trois couleurs, où il s'obstinerait à voir l'emblême de la Révolution. Vue étrangement attardée et inexacte.

Les trois couleurs ne sont nullement par elles-mêmes le symbole d'une France séparée de Dieu, et leur tare d'origine n'a rien d'incurable. Elles peuvent être fort aisément détachées du bloc révolutionnaire ; elles s'en détachent d'elles-mêmes, ou, pour mieux dire, c'est la Révolution qui s'est nettement séparée d'elles ; elles ne représentent plus qu'une seule chose : la Patrie, la France tout court : ici le mot est juste.

Saint Louis et Henri IV aujourd'hui les arboreraient, comme les ont arborées et baignées de leur sang les Vendéens de Cathelineau en 1870. Elles

ont été, au cours de tout le dix-neuvième siècle, adoptées, purifiées, bénites, sanctifiées par l'Eglise, dans la même mesure que la France elle-même. Elles ont flotté à Rome pour protéger le Pape ; elles ont fait l'œuvre de Dieu en Orient et sur tous les rivages du monde. Ornées de l'image du Sacré Cœur, elles ont été baisées publiquement, solennellement, tendrement, dans Saint-Pierre de Rome par Pie X ; et n'eussent-elles pas eu d'autre baptême, celui des lèvres d'un Saint leur suffirait. Mais n'ont-elles pas reçu, depuis cinq ans, le déluge du sang de nos héros chrétiens et de nos prêtres ?

A l'heure actuelle, elles sont incorporées, identifiées avec l'idée même de la Patrie ; non seulement elles ont perdu toute signification doctrinalement révolutionnaire, mais elles sont devenues l'antithèse de la Révolution, qui les insulte ouvertement depuis qu'elle a donné son fruit dernier : le socialisme international et antipatriotique (1).

---

(1) Tous les journaux ont raconté cet épisode de la manifestation du 6 avril 1919 en l'honneur de M. Jaurès : « Vers trois heures, avenue Henri-Martin, des pierres ont été jetées contre un immeuble où se trouvait arboré un drapeau tricolore. La maison a été envahie, et le drapeau a été retiré ». Et voici l'antithèse : « Ailleurs, près du buste de Jaurès, un officier de paix voulut s'emparer d'un *drapeau noir* porté par un soldat en uniforme. Les manifestants se ruèrent sur lui. Jeté à terre et blessé à la tête, des agents accourus parvinrent à le dégager ». M. Binet-Valmer, fondateur de la Ligue des Chefs de Section, a protesté vigoureusement contre ces infamies dans la *Liberté* du 10 avril.

D'ailleurs, quelle que soient les destinées futures de notre drapeau tricolore (et Dieu seul les connaît), n'est-ce pas au cœur de lui-même, sur la bande blanche, que nous gravons, comme un gage immortel d'avenir pour cette relique immaculée du passé, le Cœur de Jésus-Christ ?

Concluons donc que l'apposition d'images saintes, en général, sur des étendards et des drapeaux, est pleinement conforme à la doctrine et à la pratique de l'Eglise.

Deuxième question. — En particulier, l'apposition de l'image du Sacré Cœur de Jésus sur des drapeaux et des étendards nationaux est-elle pleinement conforme à la doctrine catholique ?

Il est évident que ce qui est vrai pour la croix ou pour tout autre emblême religieux est vrai aussi de l'image du Sacré Cœur : il ne saurait y avoir à cet égard d'exclusion qui la concerne.

Signalons tout d'abord, sous forme de parenthèse historique, un monument iconographique au moins curieux.

Le drapeau du Sacré Cœur avant la lettre. — La plaie et l'image du Cœur de Jésus, gravées par ordre du Christ au douzième siècle sur les armes du Roi de Portugal Alphonse Ier, pour les rendre victorieuses. Cette image existe toujours sur le drapeau portugais actuel.

Il y a quelques mois, au plus fort des controverses touchant le drapeau du Sacré Cœur, passant

devant un modeste étalage de bouquiniste, je m'arrêtai machinalement (ce que je ne fais jamais malgré la tentation très vive). Ma main se posa, sans chercher, sur le dos d'un vieux volume relié en basane. C'était un bel exemplaire de l'ouvrage, d'ailleurs connu des spécialistes, d'Antoine Ginther, théologien et curé de Sainte-Croix à Biberbach en Bavière : l'un des premiers livres sur le Sacré Cœur (1705) consécutifs aux révélations de Paray, et des plus curieux, avec ses cinquante emblêmes gravés sur acier et commentés au goût du temps, en cinquante considérations d'une piété docte et subtile, pour l'édification des membres de la « Très célèbre Congrégation érigée dans la cathédrale d'Augsbourg, sous le titre du Très Sacré Cœur de Jésus, par l'autorité du Souverain Pontife Clément XI » (1).

(1) SPECULUM amoris et doloris in Sacratissimo ac Divinissimo CORDE JESU Incarnati, Eucharistici, et Crucifixi, orbi Christiano propositum : Et nunc ex occasione Celeberrimae Congregationis sub Titulo SS. Cordis Jesu authoritate Summi Pontificis Clementis XI, in Ecclesia Cathedrali Augustae Vindel. recens erectae, et per eandem latissimam Dioecesin imposterum propagandae, per quinquaginta Considerationes, totidem Sacra Emblemata aeri incisa, Figuras Scripturae quamplurimas, Conceptus praedicabiles, SS. Patrum Sententias, Doctrinas morales, raras Historias, et pios ad SS. Cor Jesu affectus illustratum. Opus omnibus SS. Cor Jesu amantibus, praedicantibus, aut meditantibus apprime utile ac proficuum. Cum triplici Indice Considerationum, Rerum memorabilium, et Concionatorio, formandis per Annum Concionibus opportuno. Opera et Studio A.-R. D. Antonii Gin-

En ouvrant le volume sur place, au hasard, je tombai, dans le chapitre intitulé *Le Sacré Cœur et le nom de Jésus, bouclier du salut*, sur la page que voici :

Le monde entier sait comment Alphonse Ier, Roi de Portugal, sur l'ordre de Jésus-Christ, qui lui apparut durant la nuit, fit peindre et graver, non seulement sur ses drapeaux et étendards militaires, mais aussi sur son écu royal, les cinq plaies sacrées de son Rédempteur ; et comment il plaça au milieu le très Sacré Cœur de Jésus, transpercé par la lance. Le lendemain, le Roi ayant élevé cet écu sacré dans la bataille contre les Maures, les ennemis furent frappés de terreur, culbutés et taillés en pièces en un carnage immense, d'une façon tout à fait merveilleuse. C'est depuis lors que, jusqu'à présent, les Rois de Portugal portent cet écu sacré en guise de blason royal (1).

---

ther, SS. Theol. Lic., Camer. ac Paroch. ad SS. Crucem in Biberbach. Cum Permissu Superiorum. Editio III. Augustae Vindelicorum, Typis et Sumptibus Joannis Jacobi Lotteri, anno MDCCXXXI.

(1) Ginther, l. l., p. 68. *Consideratio IX. SS. Cor et nomen Jesur, utrumque Scutum est inexpugnabile contra omnes hostium insultus.....*

Sed quid scutum, inquies, portendit, quod Josue in pertica pro tessera exaltavit : *Leva clypeum.* De Alphonso primo Portugalliae Rege orbi notum est, quomodo ex mandato Christi, de nocte ipsi apparentis, non tantum in signis ac labaris militaribus, sed etiam in scuto suo regio quinque SS. Vulnera Redemptoris sui pingi et insculpi curaverit, ubi in medio SS. Cor Jesu lancea transfixum collocavit, quod sacrum scutum, cum contra Mauros Rex in praelio elevasset, hostes mirum in modum conterriti, confusi ac ingenti strage profligati sunt. Ex quo tempore etiamnum Reges Lusitaniae hunc sacrum clypeum pro regio suo signo circumferunt.

O sacratissimum Cor Jesu ! Tu fuisti in typo ille

L'analogie de certains traits de ce récit avec le Message de Paray-le-Monial, de 1689, concernant les étendards et les armes royales de Louis XIV, n'est-elle pas singulière ? Ginther, qui se montre bien informé au sujet de l'histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie, aurait-il eu quelque connaissance de ce Message ? Je ne sais ; mais il me semble que quelques-unes de ses expressions modernisent un peu, sans d'ailleurs l'altérer, l'histoire du douzième siècle.

Il s'agit, dans ce récit, de la célèbre bataille d'Ourique, en Portugal, gagnée sur cinq rois musulmans par le comte Affonso Henriquez (petit-fils du duc Henri de Bourgogne, et arrière-petit-fils de Robert-le-Pieux, roi de France) qui fut proclamé roi sur le champ de bataille (1139). Jésus-Christ crucifié lui était apparu la nuit précédente, et lui avait promis la victoire, en lui donnant pour blason ses cinq plaies (1), qui devinrent les armes

---

fortissimus salutis clypeus, quem olim Josue in pertica contra hostes et gentiles exaltavit.....

(1) Barbosa Machado, *Biblioteca lusitana*, T. I, p. 12. La tradition portugaise est unanime à affirmer l'apparition et la victoire miraculeuse, et à voir les cinq plaies de Notre-Seigneur dans les armes royales de Portugal : d'argent à cinq écussons d'azur, 1, 3 et 1 (représentant les bannières des cinq rois maures, conquises par Alphonse à Ourique) chargés chacun des cinq plaies du Christ, d'argent, 2, 1 et 2 (cinq besants d'argent, dit Rietstap, *Armorial général*, Gouda, 1887, t. II, p. 472), à la bordure de gueules, chargée de sept tours d'or, ouvertes et ajourées d'azur. Voir dans Mariana (*Historia de España*, lib. X, cap. 17) la version, évidemment erronée,

royales de Portugal, et qui figurent encore aujourd'hui (c'est là le plus curieux) sur le drapeau portugais.

Ginther, nous l'avons vu, écrit hardiment : « Il plaça au milieu le très Sacré Cœur de Jésus, transpercé par la lance ». Ce n'est point inexact, car la plaie du cœur, c'est le cœur lui-même, et c'est bien la plaie du cœur qui est au milieu du blason. Bien plus, comme l'établit le R. P. Bainvel en étudiant les origines de la dévotion au Sacré Cœur, le culte du Sacré Cœur est sorti de la dévotion à la plaie du côté, dévotion très florissante au XIe et au XIIe siècles.

Les grandes familles religieuses de ces temps de foi, Chartreux, Cisterciens, puis Franciscains, firent beaucoup « par l'image, dit le P. Bainvel, pour familiariser les âmes avec le Sacré Cœur (1).

On sait comment on s'habitua peu à peu à représenter la plaie du côté par une image du cœur, et comment, auour de cette image du cœur, on groupa, de mille façons ingénieuses, les autres plaies... On avait ainsi, pour ainsi dire, l'image du Sacré Cœur avant la lettre (2).

---

de la jalousie castillane qui conteste au Portugal l'honneur des cinq plaies. Mariana confond les cinq écussons d'azur (bannières des rois maures) avec les cinq plaies, d'argent, dont est chargé chacun des cinq écussons. — Ce qui est certain, c'est qu'aucun théologien n'a songé à trouver étrange que Jésus-Christ ait promis la victoire au roi de Portugal, en lui demandant de graver dans ses armes les plaies divines. La tradition portugaise est approuvée par l'Eglise, et il fut question d'introduire la cause d'Alphonse Ier.

(1) Bainvel, *La dévotion au Sacré Cœur*, 1917, p. 248.

(2) Id., ibid., et p. 50.

Nous pouvons même, en ce qui concerne le fait d'Alphonse Ier, serrer le problème de plus près. Le R. P. Bainvel écrit :

Elle [la dévotion au Sacré Cœur] s'est faite en méditant sur la plaie du côté. La dévotion à la plaie du côté a découvert la blessure du cœur, et la dévotion à la plaie du cœur y a trouvé le symbole du cœur blessé d'amour : la dévotion au Sacré Cœur est née de ces trouvailles amoureuses.

Nous la voyons *faite* vers le milieu du XIIe siècle, au temps de saint Bernard, dans ces foyers de vie pieuse et contemplative allumés ou ranimés par le souffle ardent de saint Bernard lui-même. *Il semble* que nous la voyions *se faire* en ces mêmes temps, dans ce même lieu. Mais il ne parait pas possible, pour le moment, de préciser davantage (1).

Or, chose frappante ! Le Roi Alphonse Ier fut l'un des grands propagateurs de la vie cistercienne en Portugal au temps même de saint Bernard. Il fonda notamment la célèbre abbaye d'Alcobaça, dont les moines furent envoyés de Clairvaux par saint Bernard lui-même, et le Saint écrivit au roi à cette occasion (2).

N'est-il pas souverainement intéressant de constater que, dès ses lointaines origines, où notre grand Saint français du XIIe siècle a une si grande part, la naissante dévotion au Sacré Cœur se traduit, selon la tradition la plus respectable, par des manifestations miraculeuses si analogues à celles de Paray-le-Monial, et par un monument authen-

(1) Bainvel, l. l., p. 211
(2) P. L., CLXXXII, 312.

tique et durable, l'emblême national d'une monarchie et d'un peuple catholiques dont l'histoire fut si glorieuse !

N'est-il pas étrange en effet, qu'à l'heure actuelle, l'un des plus antiques drapeaux nationaux de la vieille Europe porte en réalité, déjà presque mieux qu'à l'état d'ébauche, l'image du Sacré Cœur de Jésus, et, en dépit de tant de révolutions, vienne infliger le démenti de huit siècles au reproche, vraiment inouï, de nouveauté formulé par quelques-uns contre l'idée même d'un drapeau national du Sacré Cœur (1) ?

La doctrine théologique du Drapeau du Sacré Cœur. — Enseignement de Léon XIII. — Le Cœur du Dieu fait homme et le cœur de l'Humanité qui se fait Dieu.

Le Pape Léon XIII, à l'aurore du vingtième siècle, a fixé dans une image célèbre le sens et la portée des espérances fondées par l'Eglise sur la dévotion au Sacré Cœur de Jésus pour la régénération morale et religieuse du monde moderne.

---

(1) Le *Pèlerin de Paray-le-Monial* de décembre 1918 (p. 263), raconte la bénédiction, au sanctuaire des apparitions, d'un drapeau portugais, qui prit sa place parmi les autres drapeaux alliés. « Au centre, est-il dit, on aperçoit l'antique blason du Portugal, avec ses attributs qui représentent les cinq plaies de Notre-Seigneur ». Ce drapeau est donc le seul qui n'eût pas eu besoin d'une image nouvelle. Si, vu les dimensions du blason, l'image des cinq plaies n'était trop réduite pour que le cœur soit visible aux foules, il eût suffi de préciser, comme on le faisait déjà au Moyen-Age, l'image de la plaie du cœur pour en faire l'image du cœur lui-même.

Quand l'Eglise, encore toute proche de ses origines, gémissait sous le joug des Césars, une croix apparut dans le ciel à un jeune empereur : c'était le présage et la cause d'une éclatante et prochaine victoire. Voici qu'aujourd'hui s'offre à nos yeux un autre signe divin, du plus heureux présage : c'est le Cœur très sacré de Jésus, surmonté de la croix, et resplendissant d'un éclat incomparable au milieu des flammes. C'est en lui qu'il faut mettre toutes nos espérances, c'est à lui qu'il faut demander le salut de l'humanité ; c'est de lui qu'il faut l'attendre » (1).

Cette description si précise de l'image du Cœur de Jésus (du Cœur seul), tel que le représentait la Bienheureuse Marguerite-Marie, et mis en parallèle avec le *Labarum* de Constantin, n'est-elle pas une allusion évidente au drapeau lui-même du Sacré Cœur, que connaissait bien Léon XIII, et qu'il avait plus d'une fois approuvé, encouragé et béni ?

Mais pourquoi le Cœur de Jésus, élevé ainsi au-dessus du monde comme un nouveau *Labarum*, est-il vraiment le remède au grand mal de l'humanité contemporaine ?

Essayons d'aller tout au fond des choses. L'homme moderne, c'est l'homme « autonome », selon Luther et selon Kant (2) ; c'est le Moi humain

(1) Lettre encyclique *Annum sacrum*, 25 mai 1899, pour consacrer le genre humain au Sacré Cœur de Jésus. Actes de Léon XIII, édition *Bonne Presse*, t. VI, p. 32.

(2) « Le péril religieux, c'est l'homme moderne. Le père de l'esprit moderne, c'est Kant, et cela par son enseignement sur l'autonomie. Le principe kantiste n'est pas autre chose que le principe d'autonomie et de *self-*

séparé de Dieu, le Moi humain qui se dérobe totalement à Dieu par tous les moyens, y compris l'abdication de la raison elle-même.

Mais c'est dans le cœur de l'homme moderne que s'accomplit cette séparation criminelle, par l'orgueil, la révolte, la soif de jouir, le refus d'aimer Dieu, bref, l'*égocentrisme* consommé.

La forme publique, sociale (nationale, hélas !), de cette séparation, de cet égocentrisme, c'est le laïcisme : nouveauté monstrueuse, inédite dans l'histoire de l'humanité. A l'heure actuelle, dans le monde entier, l'Humanité tend à organiser scientifiquement sa vie en se passant de Dieu.

Le dernier terme de cet égocentrisme, c'est la divinisation cynique de l'Humanité. « Jamais je n'ai été plus convaincu de la *divinité de l'homme* (1). « Pour avoir le peuple, conquérez son âme, nourrissez-la de la foi, la nouvelle foi humaine dans la *divinité de l'humanité* » (2). Pour remplacer le Dieu fait homme, le Moi humain collectif, libéré de Dieu, se fait Dieu dans son cœur : *in corde suo* (3).

Tel est le mal moderne qu'il faut guérir.

---

government introduit par la Réforme ». R. P. O. M. Weiss, O. P., *Le péril religieux*, traduit de l'allemand par L. Collin, Paris, 1907. P. 353-382.

(1) H. G. Wells, *Ce que sera la grande paix*, p. 88. (Brochure de 88 pp. A l'*Œuvre*, 25, rue Royale, Paris, 1919).

(2) Emile Pignot, *La religion de la Société des nations*, dans le journal *la Société des nations*, 4 juillet 1918.

(3) Ps. 13, 1.

Or, qu'est-ce que le Cœur de Jésus ?

Un cœur humain livré à Dieu totalement, jusqu'au sacrifice intégral, dans l'humiliation et la souffrance indicibles, mais par amour. Le cœur de Jésus ne s'appartient pas ; il n'est pas « autonome ». Le Moi humain en Jésus n'existe pas ; il est remplacé par le Moi du Verbe de Dieu. L'humanité individuelle de Jésus n'est pas une personne humaine ; elle est une chose livrée au Verbe de Dieu, à l'Esprit de Dieu qui la possède.

Mais comment ? Par amour. Où s'accomplit le mystère ? Dans le cœur de Jésus. C'est là que l'humanité se livre à Dieu totalement.

Mais c'est là aussi, et là seulement, que chaque âme humaine, chaque cœur humain, en s'unissant au Cœur de Jésus par la foi et par l'amour, peut et doit livrer son pauvre Moi à Dieu, Maître et Ami souverain. C'est là, et là seulement, que l'homme moderne, le Moi humain moderne peut se guérir de son autonomie diabolique, vaincre son égocentrisme, son orgueil, son horreur lâche pour la souffrance, accepter le domaine amoureux de Dieu, se livrer jusqu'au sacrifice par amour.

Seul le Cœur de Jésus explique tout, seul il rend tout harmonieux, possible, acceptable : lien vivant, lien de toute-puissance et de tendresse, non seulement entre l'homme et Dieu, mais entre le monde de la nature et le monde de la grâce. Seul il permet au Moi humain moderne de réaliser la formule de la divine économie providentielle, la formule inté-

grale de la théologie et de la sainteté : « *Cum igitur gratia non tollat naturam, sed perficiat, oportet quod naturalis ratio subserviat fidei, sicut naturalis inclinatio voluntatis subsequitur charitati* » (1).

Guérir le Moi humain moderne de son égocentrisme, le *délaïciser* en le livrant par amour à Dieu son maître, telle est l'œuvre du Cœur de Jésus.

« Je suis fermement convaincu, a écrit le cardinal Manning, que le but divin dans l'institution et la propagation de la dévotion au Sacré Cœur en ces derniers temps est de réveiller dans l'esprit des hommes la conscience de leur *relation personnelle avec un divin Maître* » (2).

Léon XIII nous dit lui-même que cette *délaïcisation* de l'humanité est précisément le fruit qu'il attendait de la consécration du genre humain au Sacré Cœur.

Une telle consécration apporte aussi aux sociétés l'espérance d'un meilleur état de choses, car elle peut restaurer ou resserrer les liens qui, en vertu de la nature elle-même, unissent la société publique à Dieu. Le plus grand mal de ces derniers temps, c'est qu'on dresse comme un mur entre l'Eglise et l'Etat. Dans la constitution et l'administration de la chose publique, on ne tient aucun compte de l'autorité du droit religieux, du droit de Dieu ; on vise à soustraire tous les éléments de la vie sociale à toute influence religieuse. Ce qui équivaut à détruire la foi chrétienne et, si on le pouvait, à supprimer Dieu même du monde. Dans un tel égarement d'orgueil, est-il surprenant que le genre humain soit bouleversé par des tempêtes qui ne laissent personne à

(1) S. Thom., *Sum. theol.*, I, q I, a. 8, ad 2.

(2) *The glories of the Sacred Heart*, London, s. d., p. 97.

l'abri de la crainte et du danger ?... Il faut donc revenir à Celui qui est *la voie*, *la vérité et la vie* (1).

Cet appel de Léon XIII aux chefs des nations contre le laïcisme ne fut pas écouté.

Et le résultat, ce fut le cri d'épouvante jeté par le grand Pie X en montant sur le trône de saint Pierre :

Le monde se meurt ! Et sa maladie mortelle, c'est la séparation d'avec Dieu, c'est l'apostasie sociale, c'est l'athéisme légal, c'est le laïcisme ! C'est le crime satanique, crime d'antéchrist, de l'Humanité qui se fait Dieu ! *Morbus qui sit, intelligitis : defectio abscessioque a Deo... totis nervis contenditur ut vel ipsa recordatio Dei atque notio intereat penitus. Quae, secundum Apostolum, propria est « Antichristi » nota, homo ipse, temeritate summa, in Dei locum invasit, extollens se « supra omne quod dicitur Deus »* (2).

Le résultat, S. S. Benoît XV le signalait à son tour dans son allocution de Noël 1918.

Comme le dérèglement des sens précipita un jour des cités célèbres dans une mer de feu, ainsi de nos jours, l'impiété de la vie publique, *l'athéisme érigé en système de prétendue civilisation*, ont précipité le monde en une mer de sang.

Il faut donc que les nations qui veulent vivre et, pour cela, se préserver ou se guérir du laïcisme, recourent éperdument à l'unique source du salut : le Cœur Sacré de Jésus-Christ.

Or, quel meilleur moyen pour chaque nation de

(1) Encycl. *Annum sacrum*. Actes de S. S. Léon XIII, édition *Bonne Presse*, t. VI, p. 32.

(2) Encycl. *E supremi Apostolatus*, 4 octobre 1903. Actes de S. S. Pie X, Edition *Bonne Presse*, t. I, p. 31-34.

s'appliquer efficacement ce divin remède « anti-laïque », en se consacrant au Cœur de Jésus, que d'unir son image au symbole même de la Patrie, que d'arborer ce Cœur Sacré sur un étendard national, nouveau *Labarum*, afin de proclamer l'union permanente, indestructible, de ces deux réalités, qui ne sont séparables que comme l'âme et le corps : Dieu et la Patrie ?

Telle est la théologie du Drapeau du Sacré Cœur. Tous nos évêques, on peut le dire, l'ont affirmée. Rappelons, entre toutes, deux formules brèves et lumineuses, qui s'appliquent aux autres nations comme à la France.

Orné de l'image du Sacré Cœur, le drapeau national est un acte religieux, dont vous montrez fort bien le sens et la haute portée. Il signifie : Le retour officiel de la France à Dieu ; — L'abjuration du laïcisme, basé sur la philosophie allemande ; — La lutte contre la Franc-Maçonnerie et contre le Libéralisme (1).

Le drapeau du Sacré Cœur signifie le retour officiel de la France à Dieu et par conséquent la fin de la conception révolutionnaire de l'Etat laïque (2).

Dans un article auquel j'ai répondu ailleurs, un adversaire qui pousse le parti-pris jusqu'à l'invraisemblance, attaquant formellement l'idée même du drapeau du Sacré Cœur et les révélations de Marguerite-Marie, écrivait :

---

(1) S. G. Mgr Albert Nègre, archevêque de Tours à M. le chanoine Gaudeau, 23 juin 1918.

(2) S. G. Mgr de la Villerabel, évêque d'Amiens, à M. le chanoine Gaudeau, 19 septembre 1918.

Ce qui est traditionnel et normal dans l'Eglise catholique doit pouvoir s'appliquer à toutes les nations catholiques. Pourquoi le drapeau français plutôt qu'un autre ? (1).

Nous venons de démontrer précisément ce caractère universel et catholique, et par conséquent traditionnel et normal, du drapeau du Sacré Cœur, et sa signification, identique pour toutes les nations du monde, d'après l'encyclique *Annum sacrum* de Léon XIII.

Le drapeau du Sacré Cœur, c'est, pour toutes les nations, le remède « anti-laïque » par excellence, le symbole et le moyen de la délaïcisation, indispensable sous peine de mort, du droit public, de la loi, de l'Etat.

Tous les peuples chrétiens ont compris, d'instinct, cette vérité.

En 1903, un peuple catholique entre tous, le peuple canadien français, voulant se préserver du fléau laïcisateur, et adoptant, pour drapeau national, le célèbre drapeau de la bataille de Carillon, le complétait ainsi :

Un grand drapeau bleu d'azur, frappé aux quatre coins d'un fleur de lys blanche, et traversé d'une large

(1) A. Michel, dans l'*Univers*, 13 octobre 1918. Voir la réponse dans B. Gaudeau, *Quelques documents relatifs au drapeau du Sacré-Cœur*, p. 58.

croix blanche, *qui porte, à la croisée des bras, un Sacré Cœur* encadré d'un double rameau verdoyant d'érable (1).

Un immense enthousiasme accueillait le drapeau ; les évêques le bénirent à l'envi ; tous les journaux catholiques de France, la *Croix*, l'*Univers*, etc., y applaudirent, et la *Civiltà cattolica*, de Rome, écrivait :

Au milieu de cette atmosphère glacée d'athéisme légal et officiel où se trouvent plongés la plupart des Etats de l'Europe, c'est pour le cœur une douce joie et un réconfort de voir ce qui se passe là-bas dans la lointaine Amérique. Un peuple qui songe à se créer un étendard national projette d'y faire figurer à la place d'honneur le plus auguste symbole de notre religion, le Cœur Sacré de Jésus... Que les cœurs généreux qui ont entrepris une si belle œuvre reçoivent de Rome une parole d'encouragement et une approbation sincère (2).

C'est en vertu de la même doctrine que, le 26 mars 1917, à Paray-le-Monial, S. E. le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, offrait au Sanctuaire des apparitions les drapeaux des nations alliées, timbrés du Sacré Cœur, et bénits par le Souverain Pontife. Et l'éminent orateur adressait à Jésus-Christ cette belle prière :

Recevez, Seigneur, avec l'élan de nos âmes, ces emblêmes de la terre, couverts, suivant votre désir, de l'emblême et de l'organe de notre salut. Que cette union

(1) *Le drapeau national des Canadiens français. Un choix légitime et populaire.* In-8, 308 pp., publié par le comité de Québec, 1904, p. 209. Je donne ces indications tout au moins à titre historique.

(2) *Civiltà cattolica*, 2 janvier 1904, cité dans *Le drapeau national des Canadiens français*, p. 217.

de peuples et cette réunion d'emblêmes ne soient pas un vain signe, et que votre volonté soit faite par tous ces peuples, conscients de ce qu'ils vous doivent sur la terre comme au ciel.

Au-dessus de la châsse de la Bienheureuse Marguerite-Marie, ombragée par ce trophée des drapeaux alliés, on pourrait écrire ce verset du Psaume, vraie devise de la *vraie* Société des nations, et qui résume toute la théologie du drapeau du Sacré Cœur :

« *In conveniendo populos in unum et reges, ut serviant Domino* » (1).

Dès les dernières années du dix-neuvième siècle, et au moment de l'encyclique *Annum Sacrum* de Léon XIII, toute une littérature du drapeau du Sacré Cœur avait affirmé et fixé définitivement cette doctrine, qui acquérait l'autorité de chose jugée, sans la moindre note discordante, avec la pleine approbation de Rome.

Le 19 janvier 1900, le cardinal Mazzella écrivait au Supérieur des Chapelains de Montmartre :

Mon Révérend Père, c'est en vertu d'une mission expresse de N.T.S.P. le Pape et en son nom que je vous écris. Sa Sainteté a appris avec la plus vive satisfaction tout ce que vous déployez de zèle pour répandre sur toute la face de votre pays l'œuvre fondée à Montmartre, par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, sous le vocable de groupe d'hommes de France au Sacré Cœur.

« Nulle œuvre assurément n'est plus opportune, à l'heure actuelle, où il est si nécessaire que les catholiques se retrempent dans la foi, la prière et charité. Rien,

(1) Ps. 101, 23.

en effet, qui aille mieux au but que ces processions où les hommes affirment publiquement leur foi, que ces adorations nocturnes où tout est si bien fait pour ranimer en eux l'esprit de prières, *que cet emblème, enfin, sous lequel ils marchent*, qui leur apprend à s'unir dans la charité et à *mêler dans leur cœur l'amour de la patrie à l'amour de Jésus-Christ et de l'Eglise* ».

A la même époque, le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, parlant exactement comme son vénéré successeur actuel, rappelait en ces termes très précis et très énergiques la théologie *anti-laïciste* du drapeau du Sacré Cœur :

« Ce signe sacré répond à la *grande erreur du jour, qui ne veut plus que des sociétés laïques* avec un Etat athée dans des nations sécularisées et déchristianisées. *Le drapeau du Sacré Cœur affirme hautement que Dieu, maître absolu ,doit dominer les lois*, les mœurs, *les institutions*, tout aussi bien que les cœurs et les intelligences (1) ».

Certes, continue l'historien qui rapporte ce texte, le mal qu'il s'agit de guérir est grand, le remède que nous proposons — avec Notre-Seigneur et après Lui — est efficace. Le mal, c'est le libéralisme dans ses conséquences sociales ; le remède, c'est la confession intégrale de la foi catholique.

Dès lors aussi, la Franc-Maçonnerie s'émouvait.

Quelques procès verbaux, cassés la plupart pour vice de forme, un arrêté préfectoral, qui ne sait pas même dire ce qu'il interdit, n'ont pas éteint l'ardeur des catholiques. L'un d'entre eux, M. Alphonse Lorrain, condamné à un franc d'amende, refusa net de payer, préférant une

(1) Cité par le P. H.-J. Leroy, S. J., *Au drapeau ! France et Sacré Cœur*, Imp. R. Vagner, Nancy, 1901, p. 40.

saisie à une concession. La saisie n'eut pas lieu. La Cour de Cassation annulait une condamnation semblable prononcée contre des adolescents, compagnons de M. Lorrain, et la ridicule affaire n'eut pas d'autre suite. Plus réservée qu'à l'ordinaire, la *Franc-Maçonnerie et son chef ont sans doute ici le pressentiment d'une défaite prochaine. Ce terrain leur est dangereux : raison de plus pour nous y établir et nous y maintenir* (1).

Cette portée, cette efficacité, anti-laïcistes, anti-sataniques, du drapeau du Sacré Cœur, ont été admirablement comprises et senties par le peuple catholique de France.

Aussi, pour le dire en passant, est-ce un souffle de la plus sincère et vraie religion qui a soulevé les âmes françaises, groupées en foules immenses dans les églises autour de ce drapeau bien-aimé.

« Mouvement général, on peut le dire, dans la France entière, m'écrit un archevêque. Il s'est manifesté dans tous les diocèses, et avec un tel élan de solide piété, que des paroisses nombreuses en ont été profondément remuées et même renouvelées. Bien loin que l'émotion patriotique et la vue du drapeau aient fait oublier Notre-Seigneur, c'est bien l'amour surnaturel pour Jésus-Christ, la reconnaissance à son Cœur Divin, la volonté de le faire régner dans nos familles et dans notre Patrie, qui ont éclaté en véritables transports de ferveur chrétienne.

« Je ne doute pas, continue le même archevêque, que tout supérieur ecclésiastique qui serait exactement informé de la véritable portée de ce mouvement et des fruits spirituels qu'il produit, n'en soit grandement édifié, consolé et amené à l'encourager de toutes ses forces ».

Encore une fois, la question est donc jugée. On comprend qu'à l'heure actuelle le drapeau du Sacré

(1) R. P. Leroy, ibid., p. 36.

Cœur ait, comme Dieu lui-même, des adversaires *politiques :* tous les partisans du laïcisme maçonnique qui tue la religion dans le monde, tous les timides qui voudraient ménager ce régime. On comprend que des ennemis masqués de l'Eglise, protestantisants et maçonnisants, comme le malheureux M. de Narfon, récemment jugé par Dieu, aient traité d' « extravagances d'un mysticisme dévoyé » les révélations les plus authentiques de la Bienheureuse Marguerite-Marie, et l'idée du drapeau du Sacré Cœur.

Mais qu'on ne nous parle plus de raisons doctrinales et théologiques contre ce « signe sacré » : toutes sont fausses.

* *

Concluons.

Si l'on se tient sur le terrain de la doctrine, tous les catholiques, tous les supérieurs ecclésiastiques n'ont qu'une voix pour affirmer la même conclusion, fixée depuis longtemps et absolument définitive :

L'apposition de l'image du Sacré Cœur de Jésus sur un étendard national, nouveau *Labarum*, est en elle-même une œuvre légitime et sainte, souverainement salutaire et désirable, souverainement appropriée à guérir les maux de la société contemporaine, en affirmant le but nécessaire, en symbolisant la restauration, selon la mesure absolument indispensable, des droits de Dieu dans la vie publique des nations, en remplaçant l'*égocentrisme* lu-

thérien, révolutionnaire et maçonnique, par le *théocentrisme* sauveur.

En un mot (et c'est l'enseignement des Papes, notamment depuis l'encyclique *Annum sacrum* de Léon XIII), sur le monde moderne les « deux étendards » sont dressés : d'un côté *le Cœur du Dieu fait homme*, unique source de salut pour les peuples, et groupant autour de lui tous les cœurs humains qui veulent vivre dans la justice, l'ordre, la paix, l'amour de la Patrie ; de l'autre, l'étendard de Satan, levé par les sectes anti-religieuses, l'étendard du laïcisme et de la Révolution sociale universelle, arborant *le cœur* impur, cupide et révolté, *de l'Humanité qui se fait Dieu.*

Note sur le premier drapeau du Sacré-Cœur.

Il date du vendredi 20 juin 1721 ; et il fut arboré à la Visitation de Paray, dans une procession où il était escorté de 400 hommes en armes.

« La Mère de la Garde, supérieure du monastère, décrit cette cérémonie imposante dans une circulaire du 23 mars 1725. « Tout le peuple était dans un transport de joie à la procession où *l'on portait un bel étendard. L'image du Cœur de Jésus était des deux côtés.* Il y eut décharge de fusils à l'entrée et à la sortie du Saint-Sacrement. Des boîtes furent tirées ». Les Annales manuscrites ajoutent : Quatre cents hommes s'étaient mis sous les armes pour rendre la procession plus imposante ». (Ed. Gauthey, t. III. *Documents*, p. 194).

Ainsi, continue M. Truptin, « moins de 31 ans après la mort de la Bienheureuse, le premier étendard, le premier drapeau du Sacré Cœur était porté à Paray en procession pour la première fois.

« La vérité brille avec évidence, la Visitation garda

secret le Message tant que Louis XIV vécut, par respect pour lui ; après la mort de ce monarque, au berceau du règne de Louis XV, sous la régence du duc d'Orléans, elle le divulgua par cet acte public ». (Truptin, *Message national*, dans le *Pèlerin de Paray-le-Monial*, août 1918, p. 164).

II. — Question historique. — Le drapeau du Sacré Cœur envisagé en fonction du Message de 1689 et spécialement pour la France.

Nous avons envisagé la question de l'image du Sacré Cœur de Jésus sur un drapeau national, en elle-même et pour tous les peuples, abstraction faite du Message du Sacré Cœur à Louis XIV en 1689 par la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Historiquement, il est incontestable que la question du drapeau du Sacré Cœur, telle qu'elle se pose, est née principalement du Message de 1689, et que, sous sa forme actuelle, elle n'existerait pas sans lui. Mais enfin (et c'est précisément, croyons-nous, l'une des meilleures preuves de la divinité du Message), quand même on ferait abstraction de ce Message divin, on pourrait dire que le drapeau national du Sacré Cœur n'en aurait pas moins doctrinalement toute sa raison d'être, toute sa signification objective, toute sa souveraine opportunité, comme symbole et moyen de l'indispensable délaïcisation du droit public dans les nations modernes, séparées de Dieu et vouées à la destruction par le laïcisme maçonnique, « doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme », — le « laï-

cisme, forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise » (1).

Dans cette même hypothèse, le drapeau du Sacré Cœur n'en aurait pas moins aussi toute son application particulière à la France, en raison, soit des prédilections indiscutables du Sacré Cœur de Jésus pour notre Patrie, soit des efforts plus violents de l'impiété « laïque » pour tuer la France catholique, et par conséquent du besoin plus grand que nous avons d'un pareil emblème et d'un pareil secours.

Le terrain se trouve ainsi préparé et éclairé d'avance pour l'étude historique de la question du drapeau national du Sacré Cœur, envisagé en fonction du Message de 1689. Nous n'avons pas à refaire ici cette étude, mais seulement à en résumer, de façon très brève, les conclusions acquises (2).

---

(1) Lettre de S. E. le cardinal Gasparri, à Mgr. Jouin, prélat de S. S., curé de Saint-Augustin, à Paris, 20 juin 1919, au sujet de son ouvrage « La Guerre maçonnique », *Foi catholique*, 30 juin 1919, p. 237, et *Semaine religieuse de Paris*, 12 juillet 1919, partie officielle, p. 43.

(2) Nos lecteurs connaissent les principaux ouvrages sur cette question.

1° Auguste HAMON, *Le Message du Sacré Cœur à Louis XIV, à la France, étude historique et critique*, Paris, Beauchesne, 1918, 93 pp. En peu de pages, avec une clarté parfaite, une méthode impeccable et une modération qui défie toute critique, l'historien de la Bienheureuse Marguerite-Marie tranche d'une façon définitive les points essentiels de la question.

2° Père Henry PERROY, *Le Message d'espoir, 1689, Un temple, une consécration, un drapeau*. Lyon et Paris, Vitte, 1918, 10e mille, 72 pp. Brochure approuvée par cinq cardinaux et cinquante évêques français. La démonstration de l'authenticité historique et théologique du Message est parfaite.

3° E. TRUPTIN, chapelain de Paray-le-Monial, *Promesse nationale. Le Drapeau du Sacré Cœur*. Six articles dans le *Pèlerin de Paray-le-Monial*, de juin à novembre 1918. *Authenticité théologique, origine divine de la Révélation du Message de 1689*, dans la *Foi catholique*, septembre, octobre et novembre 1918, et dans *Quelques documents relatifs au Drapeau national du Sacré Cœur*, Paris, 25, rue Vaneau 1919.

Authenticité historique du Message

Rappelons les textes principaux qui contiennent le Message lui-même.

La Bienheureuse à la Mère de Saumaise, en juin 1689:

« Il veut, ce Divin Cœur, que les Filles de la Visitation distribuent les fruits de cet arbre sacré (la dévotion au Sacré-Cœur) avec abondance... »

« Mais il ne veut pas s'en arrêter là : il a encore de plus grands desseins qui ne peuvent être exécutés que par sa Toute-Puissance, qui peut tout ce qu'elle veut.

« Il désire donc, s'il me semble, entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il y a été outragé, méprisé et humilié en sa Passion, et qu'il reçoive autant de plaisir de voir les grands de la terre abaissés et humiliés devant lui, comme il a senti d'amertume de se voir anéanti à leurs pieds. Et voici les paroles que j'entendis sur ce sujet :

« Fais savoir au fils aîné de mon Sacré Cœur — parlant de notre roi — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma Sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien, et par son entremise de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Eglise. »

La Bienheureuse à la Mère de Saumaise, 28 août 1689 (1) :

« Le Père éternel voulant réparer les amertumes et angoisses que l'adorable Cœur de son divin Fils a ressenties dans la maison des princes de la terre, parmi les humiliations et outrages de sa Passion, veut établir son empire dans la Cour de notre grand Monarque, duquel il se veut servir pour l'exécution de ce dessein qu'il désire s'accomplir en cette manière, qui est de faire faire un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la cour. De plus, ce divin Cœur se voulant rendre protecteur et défenseur de sa sacrée personne, contre tous ses ennemis visibles et invisibles, dont il le veut défendre, et mettre son

(1) Date donnée par le Ms. 3, admise par le P. Hamon et tous les historiens.

salut en assurance par ce moyen; c'est pourquoi il l'a choisi comme son fidèle ami pour faire autoriser la messe en son honneur par le Saint-Siège apostolique, et en obtenir tous les autres privilèges qui doivent accompagner cette dévotion de ce Sacré Cœur, par laquelle il lui veut départir les trésors de ses grâces de sanctification et de salut, en répandant avec abondance ses bénédictions sur toutes ses entreprises, qu'il fera réussir à sa gloire, en donnant un heureux succès à ses armes...

Les trois objets essentiels du Message sont donc nettement établis : un temple (« faire faire un édifice »), une consécration (« du roi et de toute la cour »), un drapeau (« être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes »). Ces trois objets, de l'aveu de tous, sont indivisibles, et ce serait un illogisme inacceptable, de la part de ceux qui admettent la demande divine et le caractère national de la consécration et de l'édifice, que de les refuser au drapeau.

De l'aveu de tous également, après les études critiques décisives de Mgr Gauthey et des historiens postérieurs, les textes sont indiscutables, nous avons la pensée authentique de la Bienheureuse : elle affirme avoir reçu le Message divin pour le roi.

Oui, le message de 1689 a été donné à la Bienheureuse Marguerite-Marie pour être transmis au roi Louis XIV : c'est là un fait historiquement certain (1).

Authenticité théologique du Message. — L'origine divine de cette révélation de la Bienheureuse est-elle « indémontrable »?

L'affirmation de la Bienheureuse est hors de conteste. Mais a-t-elle pu tromper ou se tromper? Là est la question.

Penser que la sœur Marguerite-Marie Alacoque puisse nous tromper, ce serait ne rien comprendre à son âme ni à ses écrits les plus authentiques; ce serait audacieusement s'inscrire en faux contre le jugement de l'Eglise, qui l'a proclamée Bienheureuse, qui la canonisera demain (2).

Mais la sœur Marguerite-Marie Alacoque peut se tromper? (3).

(1) Hamon, *Le Message du Sacré Cœur*, p. 90.
(2) Hamon, lib. cit., p. 32.
(3) *Id., ibid.*

C'est l' « objection » depuis longtemps articulée et (pour le cas présent) réfutée (1). Un contradicteur la rééditait cependant en m'écrivant naguère :

Vous prenez comme base que Notre Seigneur nous a demandé l'apposition de l'image de son cœur sur le drapeau national. C'est tout juste ce qui est en question, et nous nions cette majeure; nous la nions, dis-je, au moins comme indémontrée et indémontrable. Vous, vous dites : Elle se démontre par l'histoire (*sic*). Par l'histoire! Pardon. Nous répondons que le sujet n'est pas de ces choses dont la démonstration soit du ressort de l'histoire. Que pourra ici prouver l'histoire? Tout au plus que la demande de Notre Seigneur, telle que vous l'entendez, se trouve consignée dans les écrits authentiques de la Bienheureuse Marguerite-Marie... Quoi qu'il en soit, nous n'en serions encore qu'au présupposé de la question, car resterait le point capital de l'origine divine de la révélation, sur lequel doit porter la démonstration en son entier. Or ce point ce n'est certes pas l'histoire qui l'élucidera. Je ne pense pas, du reste, que quelque chose prouve qu'il faille attribuer plus d'autorité aux écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie, qu'à ceux d'une sainte Gertrude, d'une sainte Brigitte, d'une sainte Catherine de Gênes, etc. Et qui maintenant oserait affirmer que *tout* ce que sainte Gertrude, par exemple, a écrit comme reçu par révélation divine, l'ait été véritablement?

Il y a dans cette argumentation plusieurs équivoques.

Tout le monde sait que les révélations des saints, même approuvées par l'Eglise, ne sont point, par le fait même, proposées par elle à l'assentiment obligatoire des fidèles comme objet de foi divine; mais de là à dire que l'origine divine de ces révélations est toujours « indémontrable », il y a un monde. Il peut y avoir, dans tel ou tel cas, « certitude que Dieu a parlé », et cette certitude s'acquiert par les voies ordinaires. Mais toujours l'approbation de l'Eglise signifie que des motifs probables (au sens théologique du mot, c'est-à-dire très solides et très dignes d'assentiment), « permettent de penser que ces révélations viennent de Dieu,

(1) Voir JOUIN, GAUDEAU et X..., *Le Drapeau national du Sacré Cœur*, 1918, p. 160, « L'Eglise ne garantit pas l'origine divine du Message ».

sans qu'il y ait lieu à supposer qu'elles soient imaginaires » (1).

Si l'origine divine de chacune de ces révélations prises une à une, *distributive*, était réellement toujours « indémontrable », il est clair que cette indémontrabilité s'étendrait à toutes, et alors le jugement d'ensemble de l'Eglise, qui attribue une valeur divine réelle, positive, à ces révélations prises en bloc, *collective*, ce jugement ne pourrait jamais avoir pour nous aucun objet certain assignable, aucun objet certain déterminé. Il y aurait là, semble-t-il, contradiction manifeste.

Or, quand il s'agit des révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie (et aussi de celles de sainte Brigitte, de sainte Gertrude, etc., que nomme mon correspondant) les affirmations de l'Eglise sont particulièrement formelles.

Domine Jesu Christe, qui investigabiles divitias Cordis tui beatae Margaritae Mariae Virgini mirabiliter revelasti...

Domine Deus noster, qui Beatae Birgittae per Filium tuum unigenitum secreta coelestia revelasti...

(Sainte Gertrude) *divinarum etiam revelationum et prophetiae dono claruit* (2).

Il y a d'ailleurs des degrés très divers dans l'autorité qui de fait s'attache aux révélations de tels ou tels saints, et aussi, historiquement, dans la sévérité critique de l'examen qui fut fait de leurs révélations et de leurs écrits. Cette sévérité ne saurait être dépassée en ce qui concerne la voyante de Paray.

Et l'on peut affirmer sans crainte, en raison de la place que tiennent les révélations de la Bienheureuse dans le culte catholique du Sacré Cœur (doctrine et

(1) René du Bouays de la Bégassière, *Notre culte catholique et français du Sacré Cœur. Simples aperçus.* Lyon, Vitte, 1901. P. 29-49 : *L'autorité de la Bienheureuse Marguerite-Marie.*

(2) Oraisons du missel et leçons du Bréviaire. L'adage « *lex supplicanti statuit legem credendi* » n'est pas un vain mot, je suppose.

liturgie), qu'il n'y a aucun saint dans l'histoire, dont les révélations privées aient une autorité d'un caractère « catholique » comparable, même de très loin.

Il est donc parfaitement exact de dire, au sujet des révélations approuvées (1) :

L'Eglise permet la créance, la déclare légitime et fondée en raison, mais ne la prescrit pas... Le chrétien reste libre de discuter et, *s'il y est conduit par de solides raisons,* de rejeter la révélation privée, fût-elle approuvée, pourvu qu'il le fasse avec la modestie convenable, en dehors de tout sentiment de mépris » (2).

Mais encore faut-il qu'il y soit « conduit par de solides raisons ». En d'autres termes, la présomption, la possession, sont en faveur de l'origine divine des révélations approuvées (3), c'est le contraire de ce qu'insinue mon correspondant, qui reste à dessein dans la nuée d'une possibilité vague, générale et abstraite d'erreur.

« La possibilité d'erreur? encore faudrait-il que ce ne fût pas une suspicion en l'air; tant que rien de positif ne l'appuie, elle ne saurait entrer en ligne de compte » (4)

Bref, conclut le P. Hamon (il parle du risque d'erreur de la Bienheureuse au sujet du Message), « pour faire admettre son erreur il faut prouver qu'elle existe » (5).

Dans les limites que nous venons de tracer, l'origine

(1) R. de la Bégassière, l. l., p. 45.

(2) « Extravagances d'un mysticisme dévoyé », écrivait le malheureux M. de Narfon au sujet du Drapeau du Sacré Cœur. Et les véritables adversaires du Message sont amenés, bon gré mal gré, à lui faire écho.

(3) « *Praesumptio stat pro illis* ». (Hurter, *de revelationibus privatis, Theologia generalis,* I, n° 500). Encore les théologiens entendent-ils ici par révélations approuvées toutes celles « *quae passim in Ecclesia a viris piis et doctis pro revelationibus habentur.* (Id., ibid.). Les révélations des Saints, formellement et authentiquement recommandées par l'Eglise, ont une autorité bien plus grande, et la présomption en leur faveur est autrement forte.

(4) R. de la Bégassière, l. l., p. 47.

(5) Hamon. *Le Message du Sacré Cœur,* p. 34.

divine du Message est donc parfaitement « démontrable », par l'exclusion de toute cause raisonnable de doute. Et cette démonstration est tout juste « du ressort de l'histoire » (1), au rebours de ce que prétend mon correspondant. Les contradicteurs le sentent si bien, qu'ils ont essayé d'accumuler les objections d'ordre historique, d'ailleurs contradictoires entre elles (prétendue inauthenticité des textes, prétendu abandon du Message par la Bienheureuse, prétendue indignité de Louis XIV, prétendue inconvenance de l'image du Sacré Cœur sur un étendard de guerre, prétendu « millénarisme » des promesses, etc., etc.) Et ces objections ayant toutes été définitivement réfutées, les adversaires n'ont d'autre ressource que de crier très fort dans le vide : Ce n'est pas du ressort de l'histoire! C'est indémontrable! Le Message de la Bienheureuse n'est pas recevable!

Que si vous demandez une pauvre petite preuve démontrant que Marguerite-Marie s'est réellement trompée en ce cas, on vous renvoie... à sainte Gertrude, qui *a pu* se tromper quelquefois.

Il semble inutile d'insister.

Caractère national du Message pour le temps même de Louis XIV. Il est personnel, mais aussi national, et non pas purement privé.

Je citerai d'abord un intéressant exposé, historique et critique, de la question, publié par le R. P. de la Bégassière dans le *Messager du Cœur de Jésus*, en janvier 1917 (2).

Après avoir rappelé la publication, en 1867, des textes du Message, l'auteur continue :

---

(1) Dans les procès de béatification et de canonisation des saints, de quoi se sert l'Eglise, si ce n'est des sciences historiques, pour appuyer ses jugements sur la valeur de leurs écrits et de leurs révélations?

(2) P. 1-14. « Intention générale (de l'Apostolat de la Prière) approuvée et bénie par N. S. P. le Pape : *La réalisation parfaite des demandes du Sacré Cœur* ».

Ces textes récemment exhumés — et dont l'authenticité ne faisait pas de doute — trouvaient les esprits admirablement disposés à les accueillir. L'intérêt qu'ils excitèrent dépasse de beaucoup le simple intérêt historique : ils parurent de nature à éclairer l'avenir plus encore que le passé. On s'accorda d'emblée à leur reconnaître une véritable portée nationale et une valeur persistante, en dépit du temps écoulé et des changements survenus.

Sans doute, du temps où on les ignorait profondément, le culte du Sacré Cœur avait déjà pris — lorsque le sort de la France s'était trouvé en cause et surtout en péril — un tour patriotique, et avait déjà été qualifié expressément de « chose nationale » (1). Sans doute, encore, en dehors d'eux, le souhait d'une consécration de la France avait été formé et formulé de vieille date. Et il est fort possible que ces mêmes textes n'eussent concouru à inspirer ni la toute première idée du Vœu national, ni la toute première idée d'une bannière du Sacré Cœur destinée aux combattants; mais, en se mêlant au courant d'idées et d'aspirations qui s'était établi sans eux, ils lui apportèrent, après coup, un précieux surcroît d'impulsion. Au surplus, rien à modifier dans la direction prise. Même, sans le savoir, on s'était d'avance mis d'accord avec eux jusque dans les applications : l'église votive de Montmartre, n'était-ce pas, justement, l'édifice demandé, destiné à être le théâtre de la consécration? La bannière guerrière de Loigny ne préludait-elle pas aux drapeaux et aux écussons chargés de l'image du Sacré Cœur (2)?

Cette manière de comprendre la teneur et la portée des révélations d'antan fut générale dès l'abord et l'est toujours demeurée depuis lors. Elle peut s'énoncer et se motiver dans les termes suivants. Les demandes divines étaient, au fond et en réalité, à destination de la France elle-même; elles avaient en vue d'obtenir des hommages d'un caractère proprement national et de susciter un culte social, un culte d'Etat, du Sacré Cœur. Si Louis XIV a disparu, si le régime du pouvoir personnel a pris fin, qu'en résulte-t-il? Qu'un intermédiaire, jadis désigné et accrédité par l'effet de contingences histori-

---

(1) LACORDAIRE, *Sermon sur la dévotion au Sacré Cœur*, prêché à Saint-Roch, le 10 février 1847.

(2) L'obtention de l'autorisation de la messe du Sacré Cœur est un point à part et hors de cause : c'est un fait accompli, sans que Louis XIV soit intervenu, mais non sans qu'une influence française se soit formellement exercée, puisque c'est sur les sollicitations de l'épiscopat français que la célébration de la fête, avec messe et office propres, octroyée à des diocèses et des ordres particuliers depuis 1765, fut étendue, en 1856, à l'Eglise universelle.

ques, se trouve avoir été supprimé, voilà tout. Il reste la France, la France éternelle, la France avec ses destinées chrétiennes, la France avec ses devoirs religieux de nation, la France inlassablement sollicitée par les demandes divines restées en souffrance, faute du libre acquiescement des hommes, mais sans que leur retrait ait jamais été notifié par Celui qui les a jadis explicitement posées. Sous l'ancien régime de la monarchie absolue, le chef de l'Etat était censé figurer et incarner la nation; on le regardait comme la personnification de la patrie; l'Etat, c'était lui; la chose publique était sa chose à lui. « Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public; tout l'Etat est en lui, la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. » (BOSSUET.)

Lorsque Notre Seigneur veut se faire honorer de la nation, n'est-il pas naturel qu'il confie directement et nommément au prince la connaissance et l'exécution de ses desseins dans une société où « ... tout l'Etat est en la personne du prince. En lui est la puissance. En lui est la volonté de tout le peuple. A lui seul appartient de tout faire conspirer au bien public. » (BOSSUET.) Les actes réclamés ne l'étaient-ils pas beaucoup moins du souverain en exercice, que de la souveraineté française même, souveraineté qui devait subsister, quels que fussent les changements de forme politique, et qui réside aujourd'hui dans la nation? A quel titre, sinon comme personnifiant en lui la France « fille aînée de l'Eglise », Louis XIV pouvait-il bien être qualifié, avant tout acte de dévotion de sa part, de « fils aîné du Sacré Cœur » ? Supposé que Louis XIV eût fait figurer l'image du Sacré Cœur sur ses étendards et dans ses armes, la conséquence du fait fût-elle demeurée simplement individuelle? Par la force des choses et de l'usage, étendards et écussons ne constituaient-ils pas, aux yeux du pays et aux yeux de l'étranger, le symbole, non du roi seulement, mais de la France? Les armoiries royales ne s'identifiaient-elles pas avec « l'écu de France », et ce blason, à l'azur fleurdelysé, n'était-il pas l'emblème autant et plus de la nation que du roi? Pareil hommage rendu par le souverain eût revêtu, par le fait même, un caractère national.

Voilà — sans faire défiler les autorités nombreuses qui pensent et parlent de même — les raisons qui militent en faveur de l'interprétation que l'on pourrait appeler plus ample, extensive. A quel point sont-elles concluantes? Dans la mesure, évidemment, où elles excluent une interprétation restrictive, selon laquelle on estimerait que les demandes révélées en 1689 s'adressent et se terminent à Louis XIV.

Les hommages réclamés, dira-t-on alors, sont d'ordre, non pas privé, au sens où l'on pourrait les attendre aussi bien d'un simple particulier, mais d'ordre cependant personnel : ils tiendraient leur prix de la dignité royale de celui qui les

rendrait, mais sans que, pour autant, l'on puisse apercevoir en eux un exercice des fonctions royales. La consécration mentionnée est celle de la personne du roi, et même de sa conduite intime, celle des gens haut placés attachés à sa personne; il n'est point question d'une consécration du royaume, analogue à celle du vœu de Louis XIII. Les récompenses promises — avantages spirituels, sanctification, protection contre les ennemis invisibles, assurance de salut — se réfèrent à la personnalité du roi. Et peut-on affirmer qu'il en aille tout autrement de la victoire accordée au roi sur ses ennemis visibles? N'oublions pas ce que Fénelon fera observer, à une vingtaine d'années de là : « ... La guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi... Il faudrait en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation. » Le but indiqué n'est pas d'instituer un culte formellement officiel et national, mais de mettre en relief la dévotion naissante et d'en favoriser l'extension, notamment jusque chez les princes et les grands, en général. Assurément, si Louis XIV se fût rendu aux désirs divins, il s'en serait suivi une accentuation marquée du caractère français des premiers et principaux instruments choisis pour l'établissement de la dévotion au Sacré Cœur; mais ce n'est point d'après cette conséquence, si glorieuse d'ailleurs pour la France, que l'on peut porter un jugement sur la propre nature — personnelle ou nationale — des hommages demandés.

Cette seconde explication compte-t-elle des tenants, qui l'aient opposée explicitement à la précédente? Si oui, la discussion a fait peu de bruit et laissé peu de traces. Qu'importe, d'ailleurs? Car la controverse se fût-elle produite, que l'intérêt offert eût été uniquement académique, ou à peu près : la divergence d'opinion n'entraîne pas ici de divergence dans les vues et la conduite pratiques. Même si l'on préférait s'en tenir à l'interprétation restrictive, la raison d'être d'un culte rendu nationalement par la France au Cœur de Jésus subsisterait en plein, et la détermination des hommages, par lesquels ce culte se traduit, n'aurait pas à être modifiée, tant ils sont naturellement indiqués. Ni dans le fond, ni dans les formes, ce culte n'est nécessairement conditionné par l'amplitude et l'actualité attribuées ou refusées aux demandes de 1689. Cela est si vrai que — nous l'avons remarqué plus haut — durant le temps où ces demandes étaient ensevelies dans une ombre épaisse, indépendamment d'elles, par conséquent, la dévotion au Sacré Cœur a été, de fait, présentée, comprise et pratiquée comme « le salut de la France ».

Ces textes semblent clairs. L'interprétation ample, celle qui attribue au Message un caractère national, a toujours été et est toujours générale. Elle apparaît comme l'interprétation normale, naturelle et pleinement

conforme aux textes que l'on cite. L'interprétation restrictive, si elle s'est produite, « a laissé peu de traces ». (En réalité, elle était tout à fait inexistante, au moment où écrivait le P. de la Bégassière). En tout cas, elle ne pourrait soulever qu'un intérêt purement académique, et ne modifierait en rien « ni dans le fond ni dans les formes », le culte rendu nationalement par la France au Cœur de Jésus (1).

Autant dire, pour parler franc, que l'interprétation restrictive, si elle se produisait, ne serait qu'une chicane sans objet, et dont il n'y aurait point lieu de tenir compte.

Comment donc n'être pas surpris de lire, peu de mois après ces déclarations, sous la plume du même P. de la Bégassière, rendant compte d'un opuscule sur le Message de 1689, les lignes suivantes (2) :

Je crains qu'il n'excède (l'auteur) par la portée formelle dont il gratifie le Message même de 1689. Il le présente, en effet, comme s'adressant, non pas simplement à Louis XIV, mais à la France elle-même, comme visant l'institution d'un culte officiel, national dans toute la force du terme. Il n'y a pas lieu, sans doute, de s'en étonner : cette interprétation fut, durant de longues années, pratiquement unanime. Et cela

(1) Tout le but de l'auteur, dans son important article, est d'établir que les trois formes, inséparables, de ce culte national, demandées par Jésus lui-même, sont : la basilique, la consécration, le drapeau; il exhorte les catholiques à rapprocher « expressivement, en public, l'image du Cœur de Jésus et les couleurs de la patrie ». Il termine par le texte du vœu des deux Congrès nationaux catholiques de Reims et de Paris en 1896 et 1898 (les derniers) « demandant à ce Divin Cœur qu'il daigne, par sa grâce, incliner la volonté et l'esprit des pouvoirs publics pour se conformer à la volonté du Christ et obtenir d'eux un vote officiel demandant que l'image du Sacré Cœur soit placée sur le drapeau national ». Bref, le drapeau national du Sacré Cœur est l'une des données essentielles de cette « réalisation parfaite des demandes du Sacré Cœur », que l'auteur propose, en janvier 1917, aux associés de l'Apostolat de la Prière dans le monde entier, comme l'intention officielle, « approuvée et bénie par N. S. P. le Pape ».

(2) *Etudes*, 5 novembre 1918, p. 368.

s'explique par les circonstances historiques. L'époque où la connaissance du Message vint, tardivement, à se propager dans le public, était l'époque aussi où, chez les catholiques français, l'idée d'un culte national du Sacré Cœur s'emparait plus puissamment que jamais encore, des esprits, et se traduisait en réalisations grandioses dans le domaine privé. En accueillant avec joie les demandes divines longtemps ignorées, la première pensée, très sincère, fut de les considérer comme cadrant, aussi heureusement et aussi étroitement que possible, avec ce mouvement religieux et patriotique, et il arriva, comme il était assez naturel, que l'on s'en tint à cette première pensée si encourageante, que l'on s'y complût, que l'on s'occupât de la commenter et de la répandre, plus que de la contrôler rigoureusement.

Cependant, cette manière de voir, si générale qu'elle ait été, n'est-elle point influencée et tendancieuse? Elle ne résiste pas, semble-t-il, — je l'ai expérimenté personnellement, — à l'examen attentif et impartial des textes. Ceux-ci ont seuls autorité et ils sont clairs : demandes et promesses concernant des actes de piété personnelle de la part du monarque et non du pouvoir royal, des actes de gouvernement, un exercice de la souveraineté royale. En somme, là où l'on eût été très aise de trouver une identité, il y a seulement, modestement, analogie. Cette analogie est déjà quelque chose assurément, mais il faut, je crois, s'en contenter.

Il faut bien avouer que, s'il y eut jamais « manière de voir influencée et tendancieuse », c'est celle qui s'exprime ici. Tout net, c'est une palinodie audacieuse, par laquelle le P. de la Bégassière renie tout ce qu'il a écrit sur ce point précis depuis vingt-cinq ans au moins. Or il passe pour l'un des érudits spécialistes en la matière, à telles enseignes qu'il fut chargé d'écrire, pour le *Dictionnaire apologétique* du P. d'Alès, l'article *Culte du Cœur de Jésus* (1909) : on y lit ce qui suit :

A en croire les révélations de Paray-le-Monial, Notre Seigneur exprima lui-même le désir que le culte rendu à son amour ne restât pas d'ordre privé et demanda le triple hommage national de l'érection d'un temple, de la consécration, de l'apposition sur les drapeaux français de l'image de son Cœur sacré.

La conduite des catholiques qui ont fait tout leur possible pour entrer dans ces vues est d'autant plus justifiée, que la nature et le rôle propre du culte du Sacré Cœur nous le

montrent comme spécialement adapté aux nécessités religieuses des peuples à des époques comme la nôtre (1).

Aujourd'hui le P. de la Bégassière confesse subitement que, ni de sa part, ni de la part de personne, l'examen des textes du Message, sur lesquels il pâlit depuis plus d'un quart de siècle, n'a été jusqu'à présent ni « attentif », ni « impartial ». Humilité déconcertante en ce qui le concerne; arrêt peu flatteur pour l'unanimité des écrivains, ses confrères.

Et il découvre tout à coup dans ces textes, comme évident et très important, un sens que ni lui ni personne n'y avait jamais vu; un sens dans lequel, en 1917, après analyse sérieuse, il ne voyait qu'une hypothèse inexistante, inutile et négligeable.

Avant de rechercher les causes d'une pareille... évolution, constatons-la, toute semblable et aux mêmes dates, chez le R. P. Bainvel. Pour cet estimable théologien, en 1917 (date de la dernière édition de sa *Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*), le drapeau visé par le Message est bien « le drapeau de la France », le drapeau national. « Jésus ne veut-il pas qu'elle (l'image de son cœur) ait sa place d'honneur dans le palais des rois et sur le drapeau de la France » (2)?

En 1918, comme le P. de la Bégassière, mais de façon plus timide et fuyante, le P. Bainvel chante la palino-

---

(1) *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, fasc. II, col. 584. Entre autres ouvrages, le P. de la Bégassière a publié sur cette question : *Le drapeau national du Sacré Cœur*, Paris, Douniol, s. d. (1898, dit le P. Bainvel); *Notre culte catholique et français du Sacré Cœur*, Vitte, 1901; *Le caractère social du culte du Sacré Cœur; le Sacré Cœur et la France*, etc., et de nombreux articles de revues. Partout il se montrait ardent apôtre du drapeau du Sacré Cœur et du caractère national du Message, non sans un certain mélange d'idées personnelles discutables.

(2) *Lib. cit.*, p. 49. Un de mes amis tient de bonne source que, mis en face de ce texte qui contredit sa position nouvelle, le P. Bainvel répond, non sans embarras, qu'en effet alors il pensait « comme tout le monde » (aveu excellent) mais qu'il avait écrit cela « sans y attacher d'importance » (*sic*).

die (1). Non sans une sorte de brouillamini contradictoire, il constate que « tout en étant faite personnellement à Louis XIV, la demande ne lui est faite que parce qu'il est le roi », si bien qu'elle s'applique « comme naturellement », à ses successeurs. Alors elle est nationale? Non! « Ce qui est demandé à Louis XIV, ce n'est pas un acte de gouvernement, mais un acte de dévotion personnelle... L'idée d'un hommage national, telle que nous l'entendons maintenant, ne se présente jamais à Marguerite-Marie... (2). Les étendards où serait peint le Cœur de Jésus sont les étendards personnels du roi... » (3). Alors le Message n'a rien de national? Si fait : les catholiques français ne peuvent rien « faire de mieux que de prendre pour eux les désirs et les promesses (4) du Sacré Cœur... Qu'il regardent comme *un bel idéal,* suivant la formule du cardinal Gasparri, la proclamation publique de la royauté de Jésus par l'image du Sacré Cœur sur leur drapeau national ».

Comprenne qui pourra. La question est pourtant simple. Le Message demande à Louis XIV, de deux choses l'une : ou des actes royaux, et alors de caractère national et permanent (et c'est l'évidence); ou des actes purement privés, et alors sans répercussion sur l'avenir. Il faut choisir. En cherchant un moyen terme im-

---

(1) *Le drapeau du Sacré Cœur. Revue prat. d'apologétique,* 15 juin 1918.

(2) Est-ce bien sûr? On affirme, mais affirmer n'est pas prouver.

(3) Mais ces étendards, étant royaux, sont par le fait même nationaux, comme les armes du roi, l'écu de France. Encore une fois, au dix-septième siècle, le « royal », loin d'être opposable au « national », en est le synonyme adéquat. Prenons garde de prêter inconsciemment à la Bienheureuse Marguerite-Marie et à ses contemporains nos idées imprégnées de démocratisme révolutionnaire. C'est une aberration que de dire : La Bienheureuse ne parle pas de la France, de la nation. Elle voit et elle aime la France telle qu'elle est et où elle est.

(4) De quel droit prendre pour eux des promesses qui ne s'adressent point à eux? (B. G.).

possible, le P. Bainvel zigzague entre deux selles : on ne peut que le plaindre.

Même note, et à la même date, dans les *Nouvelles religieuses* (1), en un article anonyme qui accuse, par rapport à la prose du P. de la Bégassière (2) une dépendance littérale allant jusqu'au plagiat, et que l'identité d'auteur peut seule, semble-t-il, expliquer honnêtement.

Que s'est-il donc passé entre le mois de janvier 1917, où tout le monde, au témoignage du P. de la Bégassière, était d'accord, depuis 1867, dans l'interprétation franchement « nationale » du Message, et le milieu de 1918? Une découverte textuelle, ou historique, ou critique, qui aurait modifié la question?

Pas le moins du monde.

Mais, dans les premiers mois de 1917, les événements avaient attiré de plus en plus puissamment l'attention sur le drapeau du Sacré Cœur; d'importants appels avaient été faits; un immense mouvement de ferveur et d'espérance, à l'arrière et au front, soulevait les âmes; par millions les insignes, fanions et drapeaux du Sacré Cœur étaient distribués et arborés; les Loges prenaient peur, les circulaires prohibitives de M. Painlevé en sont la preuve; un peu plus tard, les révélations de Mgr Jouin et de la *Foi catholique* sur le *Cœur maçonnique,* sur les contrefaçons diaboliques du drapeau sacré, sur les « deux Etendards », éclairaient et remuaient l'opinion; le 4 mai 1918, l'odieuse manœuvre de M. Julien de Narfon, traitant d' « extravagances d'un mysticisme dévoyé » les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie et le drapeau du Sacré Cœur, essayaient de semer la division chez les catholiques; certaines oppositions se manifestaient; certaines timidités s'effarouchaient. Ainsi, mais ainsi seulement s'expli-

(1) *L'idée du drapeau du Sacré Cœur repose-t-elle sur une révélation privée?* 15 août 1918, p. 491.

(2) *Messager du cœur de Jésus,* janvier 1917, article cité par nous ci-dessus.

quent, dans l'interprétation du Message, chez les écrivains que nous venons de citer, des « manières de voir » nouvelles, réellement « influencées et tendancieuses ».

Allons donc aux textes, et essayons d'en faire un « examen attentif et impartial ». Mais pour éclairer la discussion, fixons d'abord le sens d'un terme équivoque.

Un message qui s'adresse à un personnage public, à un chef d'Etat, peut fort bien être à la fois personnel et national; personnel en raison de celui qui le reçoit (et sous peine d'être impersonnel), national par son objet; et cet objet peut intéresser à la fois la personne et sa fonction; la personne n'exclut point la fonction; la fonction au contraire investit et imprègne la personne. Dans la France de Louis XIV (et cela est tout à fait conforme au droit naturel) c'est la personne même du roi, et tout entière, qui est chose nationale. Au temps de la Bienheureuse, ce que nous exprimons aujourd'hui par le mot *national* avait un synonyme adéquat, et c'était le mot *royal*.

De plus, un message adressé au roi peut fort bien contenir certains traits personnels et cependant avoir pour objet un acte d'une portée nationale. Les messages des prophètes aux rois et aux chefs du peuple juif contiennent des traits personnels à ceux qui les reçoivent, et cependant ils ont pour objet les intérêts et les destinées du peuple de Dieu.

Un exemple actuel. La *Croix* (instruite par des démonstrations enfin acquises) rappelait naguère opportunément que le Généralissime Foch avait, il y a un an, consacré ses armées au Sacré Cœur par un acte sans publicité officielle, « mais qu'il faisait ès qualité, comme on dit au Palais, sa qualité étant inséparable de sa personne » (1). On ne ne saurait plus exactement dire. Ainsi, et mieux encore, Louis XIV

(1) 3 juillet 1919.

était invité, par le Message, à agir ès qualité, et sa qualité était inséparable de sa personne.

Un autre exemple. Supposons, par impossible, qu'il plaise à Notre-Seigneur de renouveler aujourd'hui son appel à la France, et qu'il envoie un messager ou une messagère au chef de l'Etat, pour demander l'apposition de l'image du Sacré Cœur sur le drapeau national. Supposons que ce message contienne des signes personnels au destinataire, et de nature à prouver ou à rendre efficace la mission de l'envoyé. Dira-t-on que le message, pour être personnel par certains traits, cesserait pour autant d'être national par son objet?

On voit maintenant ce que valent les prétendues raisons textuelles de ceux qui nient le caractère national du Message de 1689. Ils n'en ont que deux : l'allusion à la naissance de Louis XIV, et la promesse de son salut éternel. Mais en quoi ces traits personnels contrediraient-ils, ou infirmeraient-ils ou annuleraient-ils le caractère national, démontré par ailleurs, de l'objet du Message? Il faudrait le prouver, et on ne peut pas même articuler l'ombre d'une preuve (1).

---

(1) Le P. Perroy (*Message d'espoir*, p. 60) semble donc concéder beaucoup trop aisément aux adversaires que ces deux passages neutraliseraient ou annuleraient la démonstration du caractère national et permanent du Message, contenue dans le reste du texte. Cette prétendue neutralisation d'un passage par un autre est purement imaginaire et illégitime : il faudrait prouver l'antithèse, qui n'existe pas.

J'ai écrit à ce sujet (*Drapeau national du Sacré Cœur*, p. 203) :

« Je crois donc que le P. Perroy argumente surtout *ad hominem*, lorsqu'il accorde provisoirement aux adversaires que les termes du Message, à eux seuls, n'en démontrent pas péremptoirement le caractère national et actuel pour nous, et qu'il s'en tient à la démonstration par la tradition. A plus forte raison lorsque, provisoirement toujours, faisant abstraction de la tradition elle-même, il démontre que, même alors, nous aurions le droit et le devoir de faire nôtre le Message, de le rendre national, et d'y voir le désir actuel de Jésus-Christ. »

J'ai lu ces lignes au P. Perroy, en lui demandant si elles traduisaient bien sa pensée. Il m'a répondu de la façon la plus affirmative, ajoutant qu'en effet sa conviction personnelle

Au contraire, rien ne peut infirmer la force de cette expression : « Fais savoir au *Fils aîné de mon Sacré Cœur* ». Le roi, en tant que chargé des destinées chrétiennes de la France, ne saurait plus clairement être désigné « ès qualité ».

Rien ne peut obscurcir cette clarté : les actes demandés à Louis XIV par le Message sont, ou des actes purement privés, ou des actes royaux et dès lors de caractère national et permanent. Or, l'hommage public d'un édifice, permanent de sa nature; l'hommage public de la consécration du roi et de toute sa cour; l'hommage public de l'image du Sacré Cœur dans les étendards et dans les armes, qui sont par excellence choses royales : ce sont là, de toute évidence des actes, non privés, mais royaux.

Rien ne peut affaiblir le raisonnement que voici : La promesse de victoire sur les ennemis de la France et de l'Eglise, résultat de l'accomplissement du Message, en prouve à l'évidence le caractère national, puisqu'il s'agit de tout l'avenir de la France et de sa mission catholique.

Les *Nouvelles religieuses*, transcrivant, sans le nommer, le P. de la Bégassière, font ici état d'un texte de Fénelon. Voici toute l' « objection » :

> Les récompenses promises... se réfèrent à la personne du roi, à sa destinée individuelle; et même les ennemis visibles, sur lesquels le triomphe serait ménagé, sont mentionnés ici en tant qu'ils sont « ses » propres ennemis. D'ailleurs Fénelon pourra encore faire observer à une vingtaine d'années de là : « La guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi... Il faudrait en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation. » (Lettre au duc de Chevreuse, 4 août 1710.)

Admettons (ce qui n'est pas sûr) que Fénelon dise vrai; supposons (et c'est douteux) que cette parole se vérifie pour 1689 autant que pour 1710. Mais a-t-on

---

est bien que le texte et les circonstances du Message en démontrent le caractère national, et qu'aujourd'hui il l'affirmerait plus catégoriquement.

réfléchi que, s'il fallait appliquer ici le texte de Fénelon, en tant qu'il oppose les ennemis du roi à ceux de la nation, il s'ensuivrait que le Message viserait des guerres qui seraient uniquement le fait personnel du prince, à l'exclusion de la nation et au mépris de ses intérêts; dès lors, les promesses du Sacré Cœur consacreraient et récompenseraient l'absolutisme royal précisément en tant qu'il serait contraire à l'ordre des choses et au droit naturel. L'écrivain anonyme des *Nouvelles religieuses* (éminent théologien, nous dit-on) admet-il ces conséquences?...

Le Message ne peut évidemment promettre la victoire qu'à des guerres justes. Et une guerre qui ne serait point conforme aux intérêts de la nation dont il a la charge, serait de la part du prince une guerre injuste. D'ailleurs le texte même du Message est lumineux comme le soleil, puisqu'il ne s'agit pas seulement des ennemis du roi (qui sont ceux de la France) mais « des ennemis de la Sainte Eglise ». A eux seuls, ces mots, que les *Nouvelles religieuses* et le P. de la Bégassière se gardent bien de rappeler (« examen attentif et impartial des textes » !) décident tout.

D'autant qu'il faut, j'imagine, interpréter l'histoire par l'histoire. Si Notre-Seigneur a prononcé ces paroles en 1689, il avait sans doute pour cela ses raisons, et les ennemis de Louis XIV et de la Sainte Eglise n'étaient pas alors des ennemis quelconques.

M. l'abbé Truptin a développé à fond cette page tristement lumineuse de l'histoire providentielle de l'Europe (1), et Mgr Jouin l'a puissamment résumée.

Quels étaient les ennemis de la France et de l'Eglise en 1689?

Il suffit de se rappeler que la ligue d'Augsbourg fut formée en 1686. Préparée par Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, elle alliait contre la France les Pays-Bas et la Suède, l'empereur d'Allemagne, Léopold Ier, avec l'électeur de Bavière,

(1) *Quelques documents relatifs au drapeau national du Sacré-Cœur*, p. 70-78 (25, rue Vaneau, Paris, 3 fr. 50).

les princes de la maison de Saxe et ceux du Haut-Rhin, c'est-à-dire la majorité des empires centraux; au sud, l'Espagne.

La guerre éclate en 1688. La même année, Guillaume d'Orange renverse son beau-père Jacques II et se fait nommer roi d'Angleterre. Neuf ans plus tard, en 1697, Louis XIV signait la paix de Ryswick et reconnaissait du même coup l'élection de Guillaume III, devenu le roi protestant d'Angleterre, et la déchéance de Jacques II, le roi catholique.

C'est contre la France et l'Eglise le triomphe du protestantisme, ayant comme conséquences la suprématie de l'Angleterre et la puissance de l'Allemagne : c'était en germe la guerre actuelle.

Si Louis XIV, en 1689, avait posé le Sacré Cœur sur son drapeau, « victorieux de ses ennemis », il rétablissait Jacques II sur son trône, et abattait à ses pieds les têtes orgueilleuses et superbes de Guillaume d'Orange et de ses alliés; victorieux d'autre part des ennemis de la Sainte Eglise, il poursuivait l'application urgente et pacifique de la révocation de l'Edit de Nantes, réduisait à néant l'Allemagne et les Pays-Bas et gardait l'Angleterre au catholicisme.

La promesse de Notre-Seigneur est formelle, et le Christ est fidèle à ses promesses. Le contraire eut lieu, et cette première page est bien la contre-histoire du drapeau du Sacré Cœur (1).

Cette longue réfutation de l'interprétation restrictive du Message de 1689 pourra paraître inutile, puisque les auteurs mêmes de cette nouvelle exégèse déclarent qu'elle ne saurait avoir tout au plus qu'un intérêt purement académique, et qu'elle ne doit rien changer, ni dans le fond ni dans les formes, à notre culte national du Sacré Cœur (2). Mais j'ai grand'peur que ceci ne soit dit que pour la forme. Au fond, tout se tient dans la réalité des choses. Le P. Hamon, en historien avisé, a fort bien vu que si on refuse au Message, contre l'évidence, tout caractère national, on risque d'en venir à ne plus comprendre grand'chose au Message lui-même. Quelle raison d'être aurait un Message qui se termine-

(1) Jouin, *La contre-histoire du drapeau du Sacré Cœur* dans *le drapeau national du Sacre Cœur*, p. 126 (25, rue Vaneau, Paris, 5 francs).

(2) R. de la Bégassière, *Messager du Cœur de Jésus*, janvier 1917, cité ci-dessus.

rait à Louis XIV, puisque Louis XIV ne l'a pas reçu ou l'a négligé ?

Minimiser le Message, le rendre inintelligible et par suite inutile, douteux ou suspect, soustraire tout fondement historique au mouvement actuel en faveur du drapeau national du Sacré Cœur, rompre tout lien, sur ce terrain comme sur les autres, entre la Fance d'autrefois et celle d'aujourd'hui, tel est le but, avoué ou caché, des véritables adversaires du Message, du drapeau du Sacré Cœur et de la Bienheureuse Marguerite-Marie elle-même.

C'est pourquoi nous avons cru nécessaire de démontrer à nouveau cette conclusion, qui est celle de l'historien de la Bienheureuse Marguerite-Marie : « Que le Message est à la fois personnel et national, et que, avec Louis XIV, après lui, à travers lui, il atteint la France entière » (1).

Transmission du Message de 1689. — Son actualité pour nous. — Etat présent des faits.

A la démonstration qu'on vient de lire ne pourrait-on pas ajouter un argument qui résume tous les autres, et qui, dans une certaine mesure, semble pouvoir concilier des opinions en apparence divergentes? Est-il un seul de nos contradicteurs qui se refuserait à reconnaître dans le Message de 1689 un acte d'amour de Jésus-Christ pour la France?

Si Notre-Seigneur demande de tels hommages à Louis XIV, ce n'est pas seulement pour le salut individuel de cette âme, mais c'est que, étant le roi de France, étant celui que l'Europe, que le monde entier appelle « le roi » tout court, il est le plus grand de tous ces « grands de la terre » dans le palais et dans le cœur desquels Jésus veut régner « par son entremise ». Mais pourquoi régner dans le palais et dans le cœur des princes, sinon pour régner par eux sur les peuples qu'ils

(1) Hamon, *Le Message du Sacré Cœur*, p. 43. Cf. p. 90.

gouvernent et par conséquent avant tout sur ce peuple, sur cette nation, sur ce royaume de France auquel Jésus a déjà donné tant de preuves de sa prédilection?

Si Jésus s'adresse à Louis XIV, c'est donc parce que Louis XIV est chargé des destinées temporelles et chrétiennes de la France, c'est parce que, selon les paroles de Léon XIII « il a été dans les desseins de la Providence d'unir la France au Sacré Cœur par les liens d'une affection privilégiée » (1).

Etant démontré, au moins dans ces limites, le caractère national du Message, est démontrée par le fait même sa transmission *de droit*. National, il est permanent. Quant à sa transmission *de fait*, elle a été étudiée et prouvée en détail par les historiens : entre autres le P. Hamon, le P. Perroy, l'abbé Truptin, dans les ouvrages connus de nos lecteurs : ce point est élucidé et hors de conteste.

Nous laisserons ici entièrement de côté la question de la transmission divine du Message, je veux dire la question de savoir si depuis 1689 de nouvelles manifestations surnaturelles l'auraient renouvelé. Il semble bien que, pour certaines époques, il soit permis de le croire, car le fait et le texte du Message de 1689 étaient alors inconnus, et cependant les mêmes demandes se sont produites. Quant à l'heure présente, il convient d'attendre, dans la prière, le calme et la confiance, les événements providentiels et les décisions de l'Eglise (3).

Ce qui est hors de doute et admis de tous, c'est la continuité entre 1689 et aujourd'hui. A moins de sup-

---

(1) Lettre de S. S. Léon XIII à l'évêque de Marseille, le 6 juillet 1899.

(2) Voir Mgr Jouin, *L'histoire du drapeau du Sacré Cœur*, dans Jouin, Gaudeau et X***, *Le drapeau national du Sacré Cœur*, p. 102-105, et *passim*.

(3) Il faut se méfier grandement des publications *non autorisées* qui traitent de ces questions, surtout de certains écrits qui ont l'allure de pamphlets et qui, sous couleur de zèle, contiennent souvent des violences, des attaques contre l'autorité, des calomnies et des erreurs fort dangereuses.

primer l'histoire, il est impossible de trancher tout lien entre notre culte national du Sacré Cœur au terme de cette guerre et le Message de 1689. Continuité entre les demandes de Jésus-Christ alors et sa volonté actuelle sur nous; entre le triple hommage que réclamait Marguerite-Marie : temple, consécration, drapeau; et le triple hommage que la France du dix-neuvième et du vingtième siècles a déjà rendu en partie au Cœur de Jésus. Telle est l'évidence, telle est l'unanime persuation des catholiques français.

Continuité, soit d'identité, pour qui admet franchement et absolument le caractère national du Message adressé à Louis XIV; continuité tout au moins d'analogie, pour qui veut s'en tenir à cette dernière donnée. Encore est-il que cette analogie repose sur certains éléments d'identité, qu'il est impossible de méconnaître, que tous admettent et que nous avons analysés.

Tous les historiens ont noté que, durant le temps où le texte du Message était inconnu, et dès le 18e siècle, « la dévotion au Sacré Cœur a été, de fait, présentée, comprise et pratiquée comme *le salut de la France* » (1). Cela ne prouve-t-il pas que, loin d'offrir quoi que ce soit d'anormal, loin de détonner dans la trame des faits providentiels qui constituent l'histoire des relations du Cœur de Jésus avec notre Patrie, le Message de 1689 vient s'insérer comme de lui-même dans cette trame divine?

En tout cas, de ces éléments d'identité sur lesquels se fonde la continuité au moins d'analogie entre 1689 et l'heure actuelle, les deux principaux ne sont-ils pas l'amour du Cœur de Jésus-Christ pour la France, et l'amour de la France pour le Cœur de Jésus-Christ?

Oui, son Cœur n'a pas changé, et osons le dire, en dépit des apparences, en dépit des catastrophes et même des crimes, le nôtre non plus. Ce qui subsiste de la France de 1689, c'est ce qui vient de gagner la grande

(1) R. de la Bégassière, *Messager du Cœur de Jésus*, janvier 1917.

guerre; c'est tout l'élément sain et normal de la France, tout l'élément catholique, traditionnel, vraiment vital, vraiment français, de la France, et qui constitue la France tout court, opposée à l'anti-France; élément qui subsiste (mais en s'ignorant et en se cherchant lui-même) jusque chez un très grand nombre de Français qui croient n'être qu'à demi, ou même plus du tout, catholiques et traditionnels.

C'est cette France-là qui est l'héritière du Message de 1689 : héritière des devoirs nationaux qu'il impose, des hommages nationaux qu'il demande. Est-elle aussi, la France actuelle, héritière des promesses du Message? Celles-ci, non accomplies sous Louis XIV parce que le Message est demeuré inexécuté, sont-elles périmées ou vivantes? Ne le recherchons pas; laissons ce secret au Cœur de Jésus; faisons-lui confiance; nous n'y aurons guère de mérite, après son intervention si éclatante en notre faveur dans la guerre qui s'achève.

Ne faisons donc rien, à proprement parler, « en vue des promesses » du Message; il nous sera aisé d'obéir à qui nous adresserait cette invitation. Oublions-nous nous-mêmes, ne pensons qu'à Jésus-Christ et à son règne. Faisons tout en vue des devoirs que le Message nous impose.

Telle est donc l'actualité pour nous du Message de 1689. Ceux même qui ne croient pas démontré que ce Message divin nous atteigne aujourd'hui directement dans sa lettre, déclarent que nous avons le droit et le devoir de nous en appliquer l'esprit (1) en travaillant à

(1) « J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt votre étude sur ce que vous appelez « le Message d'espoir », confié par le Sacré Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Vous y établissez, d'une manière qui me paraît péremptoire, l'authenticité des demandes et des promesses destinées à Louis XIV. Vous reconnaissez que ces demandes et ces promesses ne peuvent être considérées avec une certitude absolue comme s'adressant à la France de nos jours, mais vous montrez bien les sérieuses raisons qui portent parmi nous les âmes chrétiennes à poursuivre, dans la mesure du possible, la réalisa-

réaliser pleinement les trois termes du Message : le temple, la consécration, le drapeau.

De l'aveu de tous, ces trois termes sont inséparables. Par un miracle de la miséricorde divine, le temple existe; la Basilique de Montmartre est prête pour la consécration nationale, officielle, de la France au Sacré Cœur; de cette consécration il y a eu des ébauches : elle sera un jour pleinement réalisée comme l'a été, le 30 mai 1919, par le roi Alphonse XIII, celle de l'Espagne, qui n'avait pas été demandée directement et personnellement par Notre Seigneur. Sous les voûtes de la même basilique de Montmartre, le pèlerin voit et vénère avec émotion le troisième terme du Message : le drapeau national du Sacré Cœur. Il attend, lui aussi, d'être déployé et arboré officiellement par qui aura, pour cela, mission et courage.

De ces trois termes du Message, le plus expressif, le plus activement opérant dans l'œuvre du règne de Dieu et du salut de notre pays, c'est le drapeau, parce qu'il exprime et suppose la « conversion officielle » de la France et par conséquent, disons tout en un mot, la délaïcisation du pouvoir, la démaçonnisation de l'Etat, la destruction du régime maçonnique qui nous tue.

C'est pourquoi les ennemis de Dieu et de notre Patrie ont une horreur, pleine de rage, du drapeau du Sacré Cœur. C'est pourquoi aussi les libéraux, qui ont peur de la lutte et qui ménagent l'ennemi, cherchent des

---

tion des désirs manifestés par le Cœur de Jésus, et la légitimité des espérances que nous donne ce mouvement.

« Je vous félicite donc et vous remercie de ce travail, inspiré par une piété non moins ardente qu'éclairée. » (*S. E. le cardinal Amette au P. Perroy*, 11 avril 1918.)

« Il importe peu de savoir si, dans notre piété, nous obéissons à l'ordre transmis à Louis XIV. Nous sommes certains de faire ce qui est agréable à Dieu : ce qui lui plaisait autrefois lui plaît toujours. » (S. G. Mgr Gouraud, év. de Vannes, au P. Perroy, 8 juin 1918.)

« Nous ferons acte agréable à Dieu, si nous travaillons à réaliser au vingtième siècle ce qui lui plaisait au dix-septième... Je crois que ces points-là suffisent à nous mettre tous d'accord. » (Le même au chan. Gaudeau, 2 oct. 1918.)

faux-fuyants pour éviter de promouvoir hardiment l'avènement de ce signe sacré.

Le devoir des vrais catholiques est donc tout tracé, et le peuple catholique de France l'a compris. Aux armées, et dans toute l'étendue du pays, le mouvement a été et demeure incomparable. Il faut vraiment vivre bien loin de la France et de toute réalité pour s'imaginer que le drapeau du Sacré Cœur est une « nuée » ou un « fantôme » (1).

Et ce n'est pas seulement sous les voûtes des églises que, dans tous les diocèses, il groupe les fidèles, réveille la foi et la piété, enflamme les courages (2). Pour ne

---

(1) Rendant compte, dans un travail exclusivement artistique, des récentes expositions de peinture et de sculpture, M. André Michel, de l'Académie des Beaux-Arts, en énumérant « les *envois* posthumes de peintres et de sculpteurs tués au cours de cette guerre », écrivait le 7 juin 1919 : « ... Daniel Desvallières — si riche d'espérance — dont le père, Georges Desvallières, a, dans un tableau où le réalisme le plus pathétique est mis au service de l'idéalisme le plus fervent, invoqué sur la tombe de tous ces morts *le drapeau du Sacré Cœur.* » (*Revue hebdomadaire,* 7 juin 1919, *A propos des expositions,* p. 124).

(2) Voici un écho d'Alsace. Le journal *Le Rhin français,* du 31 mars 1919, rendait compte en ces termes de ce qui s'est passé le 25 mars à Pfaffenheim (Schauenberg) :

La fête de l'Annonciation devint cette année une fête du Sacré Cœur. Après le « Te Deum » de la victoire et de la délivrance, nous voulions offrir à notre bonne mère du Schauenberg un « ex voto » pour ajouter aux « Te Deum » chantés naguère, quelque chose qui restât : c'était un magnifique drapeau du Sacré Cœur. L'œuvre du Sacré Cœur de Lyon, quai Tilsitt, nous l'a fait grand et magnifique, voulant ainsi contribuer au beau triomphe que la population d'Alsace, si chrétienne, allait faire au Sacré Cœur. Et ce fut un triomphe : tout le village de Pfaffenheim était pavoisé, chaque drapeau orné du Sacré Cœur; tous les habitants portaient des fanions ou des insignes avec le drapeau du Sacré Cœur et l'inscription : Cœur sacré de Jésus, Espoir et Salut de la France. A 8 heures précises, l'immense procession avec au centre le drapeau du Sacré Cœur, porté par les prisonniers libérés, et escorté par nos vétérans médaillés. Au Schauenberg, prison-

citer que deux villes, le jour de la libération de Lille, 17 octobre 1918, fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie, il flottait presque à toutes les fenêtres. Et à Lyon, le jour de la fête du Sacré Cœur, 27 juin dernier, dans un seul quartier très restreint, on pouvait compter un millier de drapeaux du Sacré Cœur arborés : un seul balcon en avait 86.

Et, qu'on le sache bien partout en dehors de nos frontières : c'est là (tous nos évêques l'affirment) un mouvement profondément sérieux et chrétien. Il n'y a ni emballement irréfléchi, ni chauvinisme déplacé, ni nationalisme exalté (l'Eglise n'a rien à craindre du patriotisme français (1), elle le sait bien), ni prétention au monopole du culte du Sacré Cœur, ni trace de « millénarisme ». Le peuple catholique n'agit point superstitieusement « en vue des promesses » du Message; il a le sens très juste des nuances; il arbore et honore le drapeau du Sacré Cœur en esprit de reconnaissance, de réparation, de pénitence, de supplication, de protesta-

---

niers et médaillés eurent la place d'honneur au chœur comme escorte du drapeau. Le sermon de M. le curé Hincky expliqua le but du drapeau du Sacré Cœur dans nos églises et surtout au Schauenberg : réparer et préparer. Le drapeau du Sacré Cœur réalise la demande de Jésus-Christ en 1689 et la devise de Lourdes est la nôtre. Puis le drapeau fut bénit au chant du cantique spécial avec le refrain :

Ô drapeau tricolore.
Que Dieu rendit vainqueur,
Sur tes couleurs la France arbore
Le signe aimé du Sacré Cœur !

Après une solennelle grand'messe, après la récitation de la prière pour la France et l'Alsace et la bénédiction du Saint-Sacrement notre « ex voto » fut installé dans la niche au-dessus de l'autel pour y abriter les tableaux portant les noms des héros tombés non seulement de Pfaffenheim, mais aussi des paroisses environnant notre Schauenberg.

(1) Il y a des patriotismes vrais et légitimes, et il y en a *d'autres*, parce qu'il y a des patries vraies et légitimes, et il y en a *d'autres*. Rome le sait, hélas, par expérience : elle ne confond pas. En France, les ennemis de Dieu et de l'Eglise sont tous, logiquement et au fond, les ennemis de la Patrie : ils sont l'anti-France.

tion et de résolution de ramener à tout prix le règne de Dieu chez nous.

III. — Question pratique. — Nos devoirs.

Il faut voir juste.

Le premier devoir est de se faire une conviction, d'avoir, sur cette question comme sur les autres, des vues nettes, à la fois fermes et modérées.

Nous avons constaté l'inanité absolue, définitivement prouvée, de toutes les objections soulevées, contre l'idée même du drapeau du Sacré Cœur, soit par le parti-pris, soit par l'erreur involontaire d'adversaires de bonne foi, soit surtout par la légèreté et l'étude insuffisante du sujet, les gens qui parlent *sans savoir* étant, sauf exceptions à peu près introuvables, l'unanimité des gens qui parlent.

Nous avons constaté que de l'aveu de tous, et d'après toutes les autorités auxquelles nous devons obéir, le drapeau du Sacré Cœur exprime le but qu'il faut poursuivre, l' « idéal », non au sens kantien, mais au sens chrétien du mot, idéal nécessaire et réalisable.

Dès maintenant, partout où nous pouvons l'introduire, le drapeau du Sacré-Cœur *répare* le passé et *prépare* l'avenir indispensable.

Il faut agir, promouvoir et propager l'idée, la doctrine et, partout où il se peut, l'usage du drapeau du Sacré Cœur.

Soyons donc les apôtres de cet emblème divin. Faisons-en connaître l'histoire, la signification, le but. Eclairons les esprits; propageons les livres et les écrits *sûrs*, qui font la lumière; de toute façon, agissons.

Il n'est pas précisément question pour nous, tout le monde le comprend, de « demander » au régime maçonnique qui opprime et tue la France, d'arborer le drapeau du Sacré Cœur. Le bon sens nous dit qu'il ne le fera

jamais. En ce sens, une « demande » de ce genre n'aurait « aucune chance de succès ». Pour démaçonniser le pouvoir et sauver le pays, il faudra une secousse. Mais nous devons préparer et faire cet avenir. Si nous laissons aller les choses, si nous continuons à subir le laïcisme maçonnique sans réagir et lutter *violemment*, la France est perdue à bref délai.

Le 6 juillet 1899, Léon XIII, écrivant à l'évêque de Marseille, constatait « qu'il a été dans les desseins de la Providence d'unir la France au Sacré Cœur par les liens d'une affection privilégiée », et que son culte est chez nous, populaire entre tous. Et le Pape ajoutait : « à tel point que, lorsque les contradictions les plus violentes se sont dressées contre lui, la piété unanime du peuple en a magnifiquement triomphé ». Aujourd'hui, les contradictions sont plus violentes encore; mais, depuis cinq ans surtout, «, la piété unanime du peuple » n'est pas moins magnifique. Dieu aidant, elle « triomphera », mais à la condition d'agir hardiment, à l'encontre des « contradictions les plus violentes ».

« *In hoc signo vinces.* Le Sacré-Cœur nous donnera la victoire. *Il dépend de nous* d'en devancer l'heure (1).

Quand Jésus-Christ expirait sur la croix, quand les apôtres étaient emprisonnés et fouettés par le Sanhédrin, quand les martyrs mouraient par milliers, la fondation et le triomphe de l'Eglise n'avaient « aucune chance de succès ». C'est pourtant de là que le succès est venu.

Pratiquement donc, partout où nous le pouvons, surtout dans les églises, les écoles, les patronages, dans tous les lieux privés, près des monuments de nos morts, dans nos maisons, arborons drapeaux et fanions du Sacré-Cœur. Portons nous-mêmes son insigne (2).

---

(1) S. E. le card. Maurin au P. Perroy, 10 janvier 1918.

(2) Le port de l'insigne du Sacré Cœur (le Cœur seul, comme sur le drapeau) n'est pas seulement, comme le disent mensongèrement certains adversaires, « toléré » par l'Eglise; il est béni et formellement encouragé. Entre autres preuves nombreuses et évidentes, un Bref du 31 janvier 1917 accorde

En toute occasion, par la parole, par la plume, par l'apostolat sous toutes ses formes, agissons hardiment, sagement, persévéramment, sans nous étonner, sans nous effrayer, sans nous décourager de rien.

Et pour multiplier nos efforts et nos énergies, unissons-les; groupons-nous.

Le drapeau du Sacré Cœur, emblème et signe de ralliement de la Ligue d'action catholique anti-laïciste.

Il convient d'insister, en finissant, sur ce point essentiel, et de répéter sous une autre forme ce que j'ai déjà dit tant de fois.

La question a été posée sur son véritable terrain, avec une vaillance et une clarté superbes, par S. G. Mgr de la Villerabel, évêque d'Amiens, dans la lettre qu'il daignait m'adresser le 18 septembre 1918 :

Le drapeau du Sacré Cœur signifie le retour officiel de la France à Dieu, et par conséquent la fin de la conception révolutionnaire de l'Etat laïque... En affirmant la royauté de Jésus-Christ sur la société française, le drapeau du Sacré-Cœur établit, par son clair symbole, à l'encontre de la souveraineté du pouvoir sur le droit, celle du droit sur le pouvoir. Ni les peuples, ni les parlements, ni les rois ne créent le juste et l'injuste, antérieurs à leurs décrets. Au nom de la loi évangélique, nous distinguons les lois bonnes et les mauvaises, car au-dessus de la loi humaine il y a Dieu ».

En d'autres termes, le drapeau du Sacré Cœur est le symbole de la délaïcisation nécessaire du

---

une indulgence de 300 jours à tous les fidèles du diocèse de Valence « qui porteront de façon apparente sur leurs vêtements l'insigne du Sacré Cœur et d'un cœur contrit, réciteront, en n'importe quelle langue, au moins une fois le jour, l'invocation : *Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous.* »

droit public, du droit national. Tâche indispensable mais formidable, car il faut démolir de fond en comble : politiquement, toute l'œuvre anti-religieuse de la Révolution ; doctrinalement, toute l'œuvre de Luther et de Kant ; pratiquement, il faut secouer le joug maçonnique, il faut opérer la séparation de l'Etat français d'avec la Franc-Maçonnerie.

Il est bien clair que, tant que nous serons « non pas en République, mais en Franc-Maçonnerie », ce serait folie d'espérer l'installation officielle du Sacré Cœur sur le drapeau national, et nul n'y a jamais songé. Mais le jour (nullement chimérique) où l'équique maçonnique sera renversée du pouvoir, ce jour-là les voies seront largement ouvertes à toutes les transformations qui rendront possible la réalisation du vœu d'amour du Cœur de Jésus pour sa France.

Or, le droit national n'est intégralement (je dis intégralement) laïcisé chez nous par la Franc-Maçonnerie que depuis 1881 et 1905, dates des deux lois « laïques » qui athéisent l'école et l'Etat. Dans l'histoire de la Révolution, ces deux lois marquent deux dates plus importantes encore que 1789 et 1793 : ce sont les deux victoires, inespérées à l'heure où elles furent remportées, inséparables, intimement liées l'un à l'autre et qu'elle croit définitives, de la Franc-Maçonnerie sur l'Eglise catholique, son unique ennemie.

La secte renoncera à tout — à tout, entendez-

le bien — plutôt qu'à ces deux lois. Ce renoncement serait son « Canossa » et sa mort, elle l'avoue sans ambages (1).

Le grand malheur, le grand danger, c'est qu'il y a des catholiques inavertis, inattentifs, légers, peu soucieux de la lutte, pénétrés, même à leur insu, de cette mentalité « libérale » toujours prête à toutes les concessions, et qui volontiers, sous prétexte qu'il faut s'incliner devant les faits, accepteraient ou du moins toléreraient, à titre d' « hypothèse », le régime maçonnique de laïcité, les deux lois mortelles de l'école athée et de l'Etat athée.

On a beau leur démontrer la vérité avec une évidence aveuglante, ils ne veulent pas voir, parce qu'ils ne veulent pas agir et combattre. Ils ne veulent pas comprendre que la laïcité maçonnique, les deux lois mortelles, ce n'est pas une *hypothèse* qu'on puisse jamais envisager, c'est la pure et absolue et définitive *antithèse*, non seulement de la *thèse* catholique dans toute sa plénitude, mais du minimum indispensable de base dogmatique religieuse et morale, requis par *le droit naturel*, par la raison humaine et par l'essence des choses, pour la constitution du droit public dans une société quelconque (2).

---

(1) Voir de Monzie, *Rome sans Canossa*, cité et commenté par M. l'abbé Gaudeau dans *Le drapeau national du Sacré Cœur : histoire, doctrine, ennemis*, p. 186 et suiv.

(2) Dans la *Croix*, 31 décembre et 21 janvier, M. Jean

Le droit public « laïque », c'est logiquement et fatalement, le bolchevisme.

C'est pourquoi, dans la prochaine consultation nationale, qui ne peut pas nous sauver par elle-même, mais qui devrait servir au moins à faire surgir la volonté du salut en suscitant des hommes, les candidats catholiques, doivent, sous peine de trahison, se rallier et se compter sur cet unique programme : la destruction, à tout prix, du laïcisme maçonnique né de la pensée allemande, l'abrogation absolue des deux lois mortelles de l'athéisme d'école et d'Etat.

Nombreux ou non,—ces candidats, mais eux seuls, formeront le noyau du salut, le véritable « parti de Dieu », demandé, comme indispensable, par Pie X en 1903.

A plus forte raison, ce « parti de Dieu » est-il nécessaire à l'heure actuelle, où chaque âme, chaque peuple, dans le monde entier, doit choisir entre le vrai Dieu de l'humanité et le faux dieu-humanité ; où les « deux Cités » arborent, pour la lutte suprême, chacune son étendard (1).

Guiraud a adhéré à cette vérité en assez bons termes. Si la *Croix* produisait toujours et en tout, avec suite et logique, et sans les incohérences et les mollesses fréquentes, qui semblent parfois systématiques, une affirmation aussi nette de la vérité essentielle, elle ferait un bien qu'elle ne fait pas.

(1) Le *Programme d'action catholique anti-laïciste* (25, rue Vaneau, Paris, 2 fr. 75) est approuvé par les archevêques de Bordeaux, Besançon, Tours, etc. « Ce n'est pas un programme quelconque, dit Mgr Nègre, c'est *le*

Le Sacré Cœur de Jésus, et la Franc-Maçonnerie, dressant comme emblême dans le monde, par la Société maçonnique des Nations, le cœur divinisé de l'humanité « laïque », apparaissent de plus en plus avec évidence, aux yeux de tous, comme les deux puissances belligérantes entre lesquelles il n'y a plus moyen d'être neutre.

La Prière du drapeau du Sacré Cœur. Prière à réciter souvent, en la méditant, en présence du drapeau du Sacré Cœur.

Seigneur Jésus-Christ, dont l'Eglise est comme une armée rangée en bataille : faites que nous tous qui, sous les plis de ce Drapeau, combattons pour Vous, Seigneur Dieu des armées, en l'honneur de Votre Très Sacré Cœur, nous méritions de vaincre ici-bas nos ennemis visibles et invisibles, et après cette victoire, de triompher dans les cieux. Par Vous, ô Jésus-Christ, qui vivez et régnez avec Dieu le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(D'après la formule liturgique de la bénédiction du drapeau du Sacré Cœur).

℣. *Adjutorium nostrum in nomine Domini,*
℟. *Qui fecit cœlum et terram.*
℣. *Dominus vobiscum,*
℟. *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS

Domine Jesu Christe, cujus Ecclesia est velut castrorum acies ordinata : bene†dic hoc vexillum, ut omnes

---

programme ». Adhérez à la Ligue d'action catholique anti-laïciste.

sub eo tibi Domino Deo exercituum militantes, in honorem Sacratissimi Cordis tui, inimicos suos visibiles et invisibiles in hoc sæculo superare et post victoriam in cœlis triumphare mereantur. Per te, Jesu Christe, qui vivis et regnas cum Deo Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

(*Deinde vexillum aqua benedicta aspergatur.*)

Par dessus tout, en effet, il faut prier, car l'œuvre que nous faisons est purement surnaturelle.

La prière liturgique de la Bénédiction du drapeau du Sacré Cœur nous offre une formule admirable, dont chaque mot est une doctrine, et qui contient tout l'esprit, toute la raison d'être de la Ligue d'Action catholique anti-laïciste. En ces quelques lignes, tout est exprimé :

1° *Notre état de guerre.* Nous professons que nous sommes les soldats de Jésus-Christ, Dieu des armées, dont l'Eglise est une armée rangée en bataille, et nous demandons la victoire.

2° *Notre but de guerre.* « Nous combattons pour Vous, Seigneur Dieu des armées, en l'honneur de Votre Très Sacré Cœur ». Nous voulons maintenir en France et dans le monde votre règne visible, contre le laïcisme, qui vous chasse de la pensée, de la conscience, du cœur et de la vie publique des hommes. Nous sommes l'armée de Dieu, le parti de Dieu, et nous combattons pour la gloire du Sacré Cœur de Jésus, Dieu et homme et seul vrai Dieu. Nous montrons aux hommes, en ce Cœur divin, l'unique moyen de vaincre l'égocentrisme qui les tue, et de trouver la paix ici-bas dans l'union à Dieu.

3° *Notre étendard.* Nous combattons « sous les plis de ce drapeau » national, orné de l'image du Cœur de Jésus, et nous sommes prêts à tout pour obtenir que la France, officiellement convertie, réponde au désir de Jésus-Christ en arborant cet emblème sacré.

4° *Nos ennemis.* Les ennemis de nos âmes, de l'Eglise et de la France : ce sont les mêmes : les suppôts du laïcisme maçonnique.

5° *Nos ennemis visibles.* Il y en a deux : l'Allemagne, foyer doctrinal du laïcisme anti-catholique et anti-fran-

çais; et la Franc-Maçonnerie, organisation mondiale du laïcisme anti-catholique et anti-français.

6° *Nos ennemis invisibles.* Satan et ses anges révoltés, les premiers tenants du laïcisme et ses véritables inspirateurs.

7° *Notre victoire ici-bas.* Oui, nous demandons à Jésus-Christ la victoire *ici-bas* sur ses ennemis, par la restauration chrétienne de la France et le triomphe de son Eglise. Avec une absolue confiance, nous espérons de son Cœur cette victoire.

8° *Le triomphe éternel.* « Après la victoire d'ici-bas », *post victoriam*, nous demandons et nous espérons de participer à la grande paix triomphante du Cœur de Jésus, dans le royaume d'où seront bannis à jamais, toute trace de laïcisme, tout germe de guerre et toute souffrance.

Contre-histoire du drapeau du Sacré Cœur : documents nouveaux. La rage et la terreur maçonniques en face de ce signe divin.

Nous avons donné toutes les preuves des menées maçonniques et des contrefaçons diaboliques du drapeau du Sacré Cœur (1).

Soit dans le domaine de la politique, soit dans celui de l'occultisme, la lutte continue et continuera.

L'*Action française* du 25 décembre 1918 publiait le texte de l'une des circulaires de M. Painlevé, ministre de la guerre, contre le drapeau du Sacré

(1) Voir *Le Drapeau national du Sacré Cœur*, et *Quelques documents relatifs au drapeau du Sacré Cœur*, 25, rue Vaneau.

Cœur et la consécration au Sacré Cœur : il est à garder. A noter que M. Painlevé agissait sur l'ordre de M. Malvy, et qu'il invoque comme principe le laïcisme maçonnique de l'Etat.

ETAT-MAJOR *Le 6 août 1917.*
1er Bureau
N° 5.796 *NOTE POUR LES ARMEES*
CONFIDENTIEL

A la date du 29 juillet, sous le n° 8748 D, le ministre écrit ce qui suit :

A la date du 21 juillet 1917, comme suite à ma lettre n° 7996 D, du 18, vous avez prescrit aux Armées d'observer une stricte neutralité religieuse et d'interdire en particulier les emblèmes apparents portés sur l'uniforme et les fanions ou bannières arborant des images religieuses.

« M. le Ministre de l'Intérieur me signale qu'une propagande cléricale active est exercée actuellement, sous diverses formes, auprès des soldats du front. Certaines ligues font confectionner par centaines de mille des fanions et des étendards du Sacré Cœur, destinés aux troupes, que l' « Œuvre de l'Insigne du Sacré Cœur » expédie gratuitement par colis postaux, portant comme mention « linge ou conserves » aux aumôniers militaires, aux prêtres mobilisés et à certains officiers.

« D'autre part, plusieurs officiers, sur la recommandation d'autorités religieuses, s'efforceraient de consacrer leur unité au Sacré Cœur, par un acte qui constitue une violation flagrante de la liberté de conscience de leurs hommes et de la neutralité religieuse de l'Etat français.

« Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser cette propagande, qui est de nature à porter atteinte à l'union étroite qui doit exister entre tous les soldats français.

« Il me sera rendu compte de toutes les indications qui seraient relevées à ce sujet. »

PAUL PAINLEVÉ.

La consécration récente de l'Espagne au Sacré Cœur par Alphonse XIII a soulevé les hurlements de la secte et les clameurs des libéraux.

On lit, en effet, à ce propos, dans le *Temps* du 5 juin 1919 :

« Le *Diario universal*, organe du Comte de Romañones, dans un article où il affirme sa foi catholique, proteste contre la lecture faite par le roi de l'acte de consécration.

« Ce fait, dit-il, n'aurait aucune importance, si l'acte de consécration avait été lu par un évêque ou par quelque haut prélat. Dans la bouche du roi, cette profession de foi revêt une importance considérable. Elle constitue, en effet, aux yeux de beaucoup, comme un défi jeté au libéralisme espagnol. C'est pourquoi, nous qui sommes des monarchistes sincères et des amis de la religion, mais qui sommes ennemis d'une religion convertie en arme politique, nous déplorons amèrement cette manifestation ».

« La consécration faite par le roi, dit fort justement Mgr Jouin, est, non seulement, aux yeux de beaucoup, mais surtout aux yeux de Dieu, l'hommage officiel de la nation espagnole au Sacré Cœur. Les maçonnisants qui osent, par une contradiction stupéfiante, se dire catholiques et monarchistes, y voient, à bon droit, le renversement du laïcisme et de l'Etat sans Dieu, qui est imposé, plus particulièrement dans tous les pays latins, par la Maçonnerie mondiale ».

La fureur et la terreur maçonniques se déchaînent, dans le *Pays* (10 juin 1919), en cet immonde article de M. Tabarant.

L'Espagne avait déjà pour patronne officielle sainte Thérèse d'Avila. On sait, en effet, qu'un vote solennel des Cortès, en 1814, décida que le royaume serait placé sous la protection de cette hystérique célèbre, qui fut canonisée au XVIIe siècle, mais eût été certainement douchée au XXe. Néanmoins, l'Espagne cléricale ambi-

tionnait mieux, et cette fois c'est au Sacré Cœur de Jésus qu'elle s'est vouée, et plus officiellement encore. Mettant à profit l'inauguration d'un monument au Sacré Cœur, érigé près de Madrid, les cléricaux espagnols ont réuni la famille royale, les membres du gouvernement, les évêques, les grands d'Espagne. Alors devant un autel de la patrie dressé là pour rehausser le caractère de l'acte, le roi a donné lecture du pacte de consécration...

Une telle manifestation réactionnaire, si nettement agressive à l'endroit de l'esprit moderne, a profondément ému les milieux libéraux, et le *Diario Universal*, organe du Comte de Romañonès, proteste contre le rôle joué en cette circonstance par le roi. En revanche, la Ligue de défense sociale catholique entonne des chants de victoire. Ah ! pauvre, pauvre Espagne !

M. Charles Benoist raconte quelque part, dans un intéressant livre ,que, se trouvant à Madrid au moment de l'insurrection des Philippines, il alla rendre visite au président Maura. Comme il traversait le salon de la Présidence du Conseil, il vit, debout à l'un des angles, graves et silencieux, quatre religieux qui attendaient : « Ce sont, lui dit quelqu'un, les procureurs des Augustins, Dominicains, Franciscains et Ecollets (1). Le président du Conseil les a mandés pour conférer avec eux de la situation politique ».

Ainsi en fut-il de tout temps en ce pays dont la civilisation demeure presque sacerdotale. Admirable et lamentable Espagne ! Les quatre moines que vit M. Charles Benoist, voici quelque vingt années, dans le salon du président Maura, il les y retrouverait encore aujourd'hui, immobiles et muets, symbole de cette réaction ténébreuse qui asservit la conscience de tout un peuple. Hélas ! Ils n'en seront pas chassés de longtemps !

Cependant, nous ne devons pas oublier que la France a été, elle aussi, très officiellement consacrée au Sacré Cœur en 1873, par le vote de 382 députés réactionnaires. Il n'est pas besoin de passer les Pyrénées pour trouver

---

(1) *Sic*. Telle est l'érudition des lettrés du *Pays*. (B. G.)

un cléricalisme agissant ou veillant, toujours prêt à menacer les libertés publiques.

Voici le texte de la très belle consécration lue par le roi d'Espagne. J'en emprunte la traduction au *Nouvelliste de Bordeaux* (9 juin 1919) :

Sacré Cœur de Jésus Eucharistique, Cœur Sacré du Dieu-Homme, Rédempteur du monde, Roi des rois et Seigneur de ceux qui dominent, l'Espagne, nation de votre héritage et de vos prédilections, se prosterne aujourd'hui, humblement, devant ce Trône de vos bontés qu'elle a élevé pour Vous, sur cette colline, centre de la Péninsule.

Toutes les races qui l'habitent, toutes les régions qui la composent ont contribué dans la suite des siècles, à travers de communs hasards et de mutuelles loyautés, à constituer cette grande race espagnole, forte et constante en l'amour de la Religion et dans son attachement à la Monarchie.

Renouant la tradition catholique de la Royauté espagnole et heureux de continuer l'histoire de sa foi et de sa dévotion à Votre Divine Personne, Nous confessons qte Vous êtes venu sur la terre pour établir le règne de Dieu dans la paix des âmes rachetées par Votre sang et le bonheur des peuples règis par Votre sainte Loi. Nous reconnaissons que Votre divinité accorde leur pouvoir aux Princes de la terre et que de Vous reçoivent sanctions efficaces toutes les lois justes dont l'accomplissement assure l'empire de l'ordre et de la paix.

Vous êtes le Chemin assuré qui conduit à la possession de la vie éternelle ; la Lumière-inextinguible qui illumine les esprits et leur donne la connaissance de la vérité ; le Principe de toute vie et de tout légitime progrès social dans lequel s'affermissent les vertus et les héroïsmes qui élèvent et qui embellissent l'âme.

Vienne donc à nous Votre Règne très saint, ce règne de justice et d'amour. Régnez sur les cœurs et les intelligences des savants, dans l'enseignement des sciences et des lettres, dans les lois et dans les institutions de la Patrie.

Merci, Seigneur, pour nous avoir délivrés miséricordieusement du malheur de la guerre qui a ensanglanté tant de peuples ! Vous avez continué envers nous l'œuvre de Votre miséricordieuse Providence.

De cette hauteur que Nous avons choisie pour Vous comme symbole du désir qui Nous anime que Vous présidiez à toutes nos entreprises, bénissez Seigneur, les pauvres, les ouvriers, les prolétaires, pour que, dans la pacifique harmonie de toutes les classes sociales, ils trouvent la justice et la charité qui rendent plus douce leur vie et leurs travaux supportables. Bénissez l'Armée, bénissez la Marine, bras armés de la Patrie, pour que, dans la loyauté de leur discipline et dans la valeur de leurs armes, se trouvent toujours la sauvegarde de la Nation et la défense du Droit.

Bénissez enfin nous tous qui sommes ici réunis dans la cordialité des mêmes saintes amours de la Religion et de la Patrie et qui voulons Vous consacrer notre vie en Vous demandant, comme récompense, de mourir dans la sécurité de Votre amour et dans le refuge de Votre Cœur adorable.

Le même Acte de consécration a été lu le même jour, à la même heure, en présence également des autorités civiles et militaires dans toutes les églises d'Espagne.

On lit dans l'*Idéal* d'août 1919, p. 246 :

La *Foi Catholique* a publié de remarquables études de Mgr Jouin et de son directeur, M. le Chanoine Gaudeau, sur la Franc-Maçonnerie et notamment sur le rôle qu'elle se propose de jouer dans la Société des Nations. Elle a notamment signalé le drapeau du Sacré Cœur que cette société prétend arborer, mais où, grâce à une équivoque blasphématoire et satanique, on ne sait s'il s'agit du Sacré Cœur de l'Humanité divinisée ou du Sacré Cœur du Christ, mais du Christ considéré comme un socialiste et un révolutionnaire.

A ce propos sait-on que cette image sacrilège du Sacré Cœur a fait son apparition dans les dernières fêtes de Jeanne d'Arc à Paris ? Je l'y ai vue moi-même sur la poi-

trine de quatre dames, dont trois vêtues d'une robe violette éblouissante qui se prélassaient dans une automobile à la queue du cortège. L'une d'elles tenait un grand drapeau sur lequel rayonnait une Jeanne d'Arc, entourée de symboles et de textes suspects. La foule, ne voyant que l'image, crut à une manifestation religieuse et patriotique et applaudit à outrance en criant : « Vive Jeanne d'Arc ! » Mais les symboles et les textes m'avaient intrigué. Je m'approchai de l'auto. Une des dames me remit très gracieusement un prospectus que j'ai gardé. En voici le titre dont le relent maçonnique n'échappera pas aux initiés du dehors et du dedans :

Gloire immortelle à Jeanne d'Arc !
Le Cercle psychologique « Jeanne d'Arc ».
La Lorraine de Bordeaux.

Et immédiatement commence un boniment patelin dans lequel la « douce Vierge » demande d'être fêtée non *le jour de ses victoires* mais *le jour de son martyre*, le 30 juin, car, dit-elle, « *les fêtes restauratrices, dont m'honore l'Eglise, me laissent indifférente* ». C'est dans un message du 24 mai 1914 que Jeanne aurait ainsi communiqué ses volontés, très laïques, à la présidente du Cercle Psychologique. Elle s'adresse aux *lucides*, aux *doués du divin*.

Le prospectus est signé de la présidente, Mme Vve Marie Ortarix, « Rose de France », fondatrice du journal l'*Echo de l'Invisible*, 26, rue du Maréchal-Joffre, à Bordeaux. On reconnaît là le jargon théosophique, spirite et maçonnique. Je tiens ce document à la disposition de Mgr Jouin et de M. le chanoine Gaudeau, qui sauront sans doute en faire l'exégèse mieux que moi.

J'ai dit que la foule ne voyant que le drapeau représentant Jeanne d'Arc applaudissait à l'héroïne, de sorte que cette exhibition maçonnique n'a nullement obtenu l'effet que s'en promettaient sans doute les auteurs. Mais plusieurs curieux plus rapprochés de l'auto furent, comme moi, intrigués de ses particularités et des allures bizarres des quatre dames. J'entendis l'un d'eux dire à sa fille ou à sa femme : « *Regarde donc, on dirait des*

youpines. » Je lui répondis : « Vous ne vous trompez peut-être pas beaucoup. »

S. COUBÉ.

Le Drapeau du Sacré Cœur au Salon : le tableau de Georges Desvallières.

Nous avons signalé plus haut (p. 62, note 1), comme preuve de la popularité du Drapeau du Sacré Cœur, le tableau de Georges Desvallières, l'un des plus remarqués du Salon.

On lit à ce sujet, dans la très laïque (et détestable) *Démocratie nouvelle* du 10 août 1919 :

Le « Drapeau du Sacré Cœur » de Desvallières, à Verneuil-sur-Avre.

« Une intéressante nouvelle nous parvient. Hâtons-nous de l'enregistrer avant qu'elle ait couru les journaux.

« Une des toiles qui ont le plus attiré, au Salon, l'attention des connaisseurs, une de celles qui ont forcé l'estime même de ceux qui considèrent le sentiment religieux comme une survivance sans intérêt d'un passé absolument mort, le *Drapeau du Sacré-Cœur*, exposé à la Société nationale des beaux-arts par le commandant de chasseurs à pied Georges Desvallières, vient d'être acheté, non par l'Etat, mais par le conseil paroissial d'une petite église de province. Elle y constituera le seul et unique ornement d'une chapelle consacrée au souvenir des morts de la grande guerre, et son Christ de douleur y rappellera, aux assistants des commémorations annuelles, l'héroïsme, soutenu par la foi, que les petits soldats du canton de Verneuil-sur-Avre, dans l'Eure, ont montré aux pires heures de la lutte.

« On ne peut que féliciter de leur choix et des motifs qui le leur ont dicté les braves gens qui ont pris cette décision. Peut-être eût-il été préférable qu'on pût voir désormais cette œuvre si haute et si noble ailleurs que dans une petite ville de 4.000 à 5.000 habitants, éloignée de 138 kilomètres de Paris. Sa présence à l'église du Sacré Cœur de Montmartre eût été infiniment plus indiquée, et il est surprenant que personne, dans le monde catholique, n'ait pris l'initiative d'une souscription destinée à faire entrer cette composition d'une inspiration mystique si profonde dans l'église votive élevée par souscription nationale au lendemain du désastre de 1870 ».

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Lettre d'approbation de S. E. le Cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux 1

Résumé de toute la question du drapeau du Sacré Cœur 6

I. — Question doctrinale. Le drapeau du Sacré Cœur en lui-même et pour tous les peuples 7

Le drapeau du Sacré Cœur en Portugal depuis le 12e siècle 16

La théologie du drapeau du Sacré Cœur..... 22

Note sur le premier drapeau du Sacré Cœur en France 35

II. — Question historique. Le Message de 1689..... 36

Authenticité historique du Message 38

Origine divine du Message 39

Caractère national du Message : inanité des objections récentes 43

Transmission du Message, son actualité 57

III. — Question pratique. Nos devoirs 64

Le drapeau du Sacré Cœur et la Ligue d'action catholique anti-laïciste 66

La prière du drapeau 70

Contre-histoire du drapeau du Sacré Cœur : nouveaux documents 72

Le drapeau du Sacré Cœur au Salon : le tableau de Georges Desvallières 79

Imp. Schmauder, 75, rue Rochechouart — Tél. Central 15-17

Lettre de Son Em. le Cardinal Gasparri à Mgr. Jouin, Prélat de Sa Sainteté, curé de Saint-Augustin, à Paris.

N° 92301 Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la « Guerre maçonnique ».

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière, par des documents et des raisonnements irréfutables, la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la franc-maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la franc-maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plaît donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social, aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la bénédiction apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

La suite de cette étude est en cours de publication dans la revue « La Foi catholique ». En voici le résumé : La Franc-Maçonnerie moderne, née de la Réforme, est l'anti-Eglise. Née de l'humanisme, elle est l'anti-morale. Née du philosophisme, elle est l'anti-patrie et l'anti-Etat. « C'est la Franc-Maçonnerie qui, d'accord avec l'Allemagne, a engendré cette guerre, et qui aujourd'hui désorganise la paix, pour tuer la France catholique ».

VIENT DE PARAITRE :

Chan. B. Gaudeau (pour un groupe de catholiques français).

Programme d'Action Catholique anti-laïciste

Contre l'ignorance religieuse et l'athéisme de l'Etat et de l'Ecole

(Collection *Guerre et Doctrine*, n° 17). Un vol. in-8°, 72 pp. Bureaux de la revue *La Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris (7e). — Prix : franco **2** fr. **75.**

« Document souverain, a-t-on écrit; c'est un acte, et un grand acte. C'est le Bréviaire du salut de la France ». Plus on méditera chacune de ces pages, d'une clarté, d'une plénitude, d'une logique irrésistibles, plus on aura la double sensation d'une lumière définitive sur toutes choses, et de la solidité du tuf sur lequel seul on peut bâtir. Ce n'est pas le programme d'un homme ni d'un parti; c'est la vérité totale. Lisez, faites lire, adhérez à la *Ligue d'action catholique anti-laïciste.*

« La Ligue d'Action catholique anti-laïciste constitue l'unique « remède ». (S. E. le cardinal Andrieu à M. le chan. Gaudeau, 22 juillet 1919).

« Un programme d'Action catholique anti-laïciste s'impose. Le « vôtre est tracé de main de maître ». (S.G. Mgr Humbrecht, arch. de Besançon, 15 juillet 1919).

« Ce n'est pas un programme quelconque, c'est vraiment le « programme. Tout y est, et puissamment exprimé ». (S. G. Mgr Nègre, arch. de Tours, 15 juillet 1919).

Dans le chaos actuel des idées, des ligues, des programmes, au travers et au fond de l'effroyable mêlée doctrinale qui va suivre la mêlée sanglante des batailles, et qui doit, prétend la Révolution, enfanter une humanité nouvelle, l'unique question, de plus en plus nettement, émerge et s'impose dans son acuité formidable : cette humanité nouvelle sera-t-elle l'humanité sans Dieu, l'humanité remplaçant Dieu? Le monde peut-il vivre sans Dieu? C'est la question du laïcisme. Voici la réponse.